



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Blanco (Uruguay) .....	103
Discours de M. Vignes (Argentine) .....	107
Discours de M. Gromyko (Union des Républiques socialistes soviétiques) .....	113
Discours de M. Callaghan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) .....	120

**Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA**  
(Algérie).

*En l'absence du Président, M. García Robles (Mexique), vice-président, prend la présidence.*

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. M. BLANCO (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je suis heureux en commençant cet exposé, de présenter mes félicitations à M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, dont l'élection unanime nous permet de compter sur la compétence et la longue expérience dont — en dépit de sa jeunesse — il a fait preuve dans l'exercice des hautes charges qui lui ont été confiées depuis le début de l'indépendance de son noble pays.

2. Je voudrais également saluer M. Leopoldo Benites, dont la direction lors de sa présidence a mérité l'approbation générale. En une période particulièrement difficile, il a su une fois de plus montrer ses qualités de pondération et d'habileté diplomatique pour diriger nos délibérations avec efficacité.

3. Qu'il me soit permis d'exprimer au nom du Gouvernement et du peuple de l'Uruguay nos sentiments de profonde condoléance pour la tragédie et la douleur qui frappent aujourd'hui la République sœur du Honduras; cette tragédie et cette douleur nous les ressentons comme nôtres et elles sont un appel à la solidarité et à l'effort de la communauté internationale, non seulement à l'Amérique latine, mais également à tous les Membres de l'Organisation et à tous les mécanismes qu'elle met en œuvre. Tout doit être fait pour soulager cette grande douleur et remédier aux effets de cette tragédie sur l'avenir de l'économie du pays.

4. Je voudrais également dire combien mon pays est heureux de l'entrée dans l'Organisation de trois nouveaux Etats Membres : la Guinée-Bissau, qui voit ainsi couronnée de succès sa longue lutte pour son

indépendance; le Bangladesh, qui a été lui aussi le théâtre de grandes souffrances; et la Grenade, qui se joint aussi à la famille des pays d'Amérique latine.

5. Au seuil de cette nouvelle session de l'Assemblée générale, la réflexion s'impose, comme d'habitude; mais dans les circonstances actuelles, notre réflexion doit être plus pressante, plus urgente et, en même temps, plus profonde.

6. Aux questions qui d'habitude retiennent notre attention se joignent d'autres qui ne nous étaient certes pas inconnues, mais qui aujourd'hui surgissent avec une force inusitée, révélant de profonds déséquilibres dans l'essence même de nos rapports de coexistence. Il est ainsi possible de découvrir que par delà des pourparlers propres à chaque problème concret, il apparaît un lien toujours plus étroit que les autres problèmes, une sorte de symbiose, dans la vie politique et économique du monde actuel. Ainsi, nos efforts en vue de résoudre les cas d'espèces sont souvent dépassés par l'absence de solutions globales. Il n'est point de questions isolées; toutes représentent simplement des symptômes des mêmes problèmes. Cela exige que nous recherchions le cœur des problèmes, au-delà des formes particulières avec lesquelles ils se manifestent.

7. Ainsi, en même temps que les conflits immédiats et évidents et les besoins et problèmes les plus proches, on voit déjà se déchaîner la crise du système économique international. En même temps, joint aux affaires courantes, nous voyons surgir le profil des grandes questions de l'avenir.

8. Voilà pourquoi l'Uruguay désire attirer l'attention de la principale instance mondiale sur cette perspective nouvelle afin que l'examen de chacun des points concrets de notre ordre du jour demeure en harmonie avec ces questions qui, déjà, ne sont plus simple toile de fond, ni anticipation d'un lointain avenir, mais une partie intégrante des problèmes actuels de l'humanité.

9. Mon pays préconise donc une attitude universelle dans le contexte de laquelle les Etats Membres des Nations Unies puissent parvenir à établir des règles et à formuler une conduite pour un système nouveau de coexistence entre les nations, compte tenu des exigences actuelles de la majeure partie de nos peuples. S'il en va autrement, les solutions s'éloigneront de leur objectif humain indispensable et ne seront plus que de simples exercices de dialectique; nous nous écarterons des faits sans pénétrer au cœur des questions vraiment importantes.

10. C'est compte tenu de ce sentiment de rénovation que je parle de la structure de l'économie internationale. Il ne fait pas de doute que les grandes défaillances et les grandes tensions des dernières années, au début dissimulées, se révèlent aujourd'hui clairement et constituent une grave crise qui affecte la

monnaie, le commerce, la production, parvenant ainsi aux confins même de l'économie. En même temps, les bouleversements de la crise du pétrole se propagent et vibrent comme une onde qui s'étend dans le cadre d'une rupture générale de l'ordre économique établi.

11. A la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [2211<sup>e</sup> séance], j'ai eu l'occasion de dire, au nom de mon pays, combien s'impose une réforme profonde qui tienne vraiment compte de la nature de la question, non pas comme un problème technique où il s'agirait simplement d'ordonner des facteurs économiques, mais bien et par-dessus tout comme un problème politique et social, qui affecte le monde entier. Si donc la réforme ne s'inspire pas de la justice, les résultats n'en seront que limités et instables et la paix se verra constamment menacée de déséquilibre.

12. Cela nous amène au point central, aux yeux de mon gouvernement. Tout comme il est indiscutable que l'égalité juridique et politique des nations est une conquête fondamentale du droit international, il est indéniable que l'on ne saurait projeter ce même concept d'égalité dans le domaine économique, domaine dans lequel le degré de puissance ou de développement diffère, indiscutablement, d'une nation à l'autre.

13. En conséquence, l'édification de structures internationales économiques nouvelles, ou même le simple ajustement des normes actuelles, doit tenir compte de cette réalité. On ne saurait qualifier de juste un système qui applique des structures identiques à des sociétés à économie différemment développée; il ne sera pas admissible non plus que les ressources de la communauté internationale soient canalisées, abstraction faite des différences existantes.

14. Même si ces notions s'inspirent, dans une certaine mesure, des règles régissant actuellement la coopération internationale pour le développement, leur présence, dans le contexte général, n'est que d'importance secondaire. La substance des relations économiques, en dehors de ces vérités, demeure intacte. Il faut que ces notions soient retenues comme concepts directeurs de l'économie internationale dans son ensemble, du système monétaire, du commerce et des finances, des investissements et de la conduite des grandes entreprises multinationales. Il faut, par exemple, que le FMI parvienne à un transfert réel des ressources des pays en développement. Aussi longtemps que les règles seront telles qu'elles considèrent comme égales des sociétés qui en sont déjà à l'ère post-industrielle et des sociétés qui luttent encore pour franchir, modestement, le seuil du monde de la technique moderne, l'économie internationale ne sera source ni de développement, ni de justice, ni de paix.

15. Cela est si vrai que, aujourd'hui encore, et bien que tous les peuples soient secoués par la même crise, les économies les plus fortes et les plus développées possèdent en elles-mêmes les réserves et les ressources nécessaires pour répondre à la menace, tandis que les nations les plus faibles souffrent de ces faits nouveaux dans toute leur force.

16. Il convient de rappeler, comme une protestation énergique, que, dans le cadre si dramatique de nombreux petits pays, comme l'Uruguay, la situation est particulièrement critique parce que les nations les plus

développées, qui veillent à leur prospérité, imposent des mesures protectionnistes qui réduisent de façon radicale les exportations des produits de base du monde en développement ou qui, par le moyen du "dumping", réduisent les prix de ces exportations à des niveaux intolérables.

17. Relevons que des pratiques telles que celles que je viens de mentionner outre qu'elles sont injustes et contraires aux principes reconnus de la coopération internationale, risquent de déclencher un affrontement commercial dangereux qui pourrait faire s'écrouler l'économie mondiale.

18. Notons également, non sans regret, que les solutions qu'exige d'urgence la communauté internationale depuis la sixième session extraordinaire en avril dernier ne sont pas encore devenues des réalités puisqu'on n'a pas encore mis en marche des mécanismes directs, pratiques, opérants. Il semble que tous les efforts déployés alors à l'Assemblée générale ainsi que l'acceptation d'une action efficace se soient dilués dans la procédure de notre organisation et de ses organismes latéraux, sans que cette décision politique bien claire ait mené à des faits concrets. Je comprends les difficultés d'une action aussi ample, mais l'immensité et l'urgence de la tâche exigent des efforts sans précédent. De même, mon gouvernement répète aujourd'hui ce qu'il exprimait alors, quant à la nécessité de faire parvenir aux pays en développement les plus affectés par la crise du pétrole les ressources excédentaires que procurent les prix nouveaux, afin d'éviter le paradoxe qui consisterait, pour ces ressources nouvelles, à aller renforcer avant tout l'économie des pays les plus développés. Je pense que, conformément à l'esprit qui s'est manifesté à cette session extraordinaire, il sera possible de trouver des voies multilatérales pour orienter ce processus, sans préjudice d'un appui direct par le commerce et les investissements.

19. Mais ce ne sont pas les facteurs purement matériels qui poussent l'Uruguay à énoncer comme thème central la réforme de l'économie internationale. Récemment, à Bucarest, la Conférence mondiale sur la population a abordé une question essentiellement humaine qui touche à des droits intrinsèques à notre nature et à la vie elle-même. Mon pays ne saurait accepter que semblables droits, ainsi que les valeurs morales et spirituelles qu'ils incarnent, soient limités, mutilés, dirais-je, du fait qu'existent des règles économiques qui n'assurent la prospérité qu'à quelques-uns. Comme l'a dit la délégation de l'Uruguay à Bucarest: "Il est inadmissible que la possibilité d'une extension démographique relève du domaine privé des nations qui sont au plus haut degré du développement". Nous avons, en revanche, souligné qu'il faut créer les bases matérielles à un développement culturel et spirituel qui permette d'exercer, avec le sens des responsabilités, dans le monde entier, la mission sacrée de la transmission de la vie.

20. Cet objectif, sans doute, ne saurait être atteint aussi longtemps que subsisteront des conditions de nature à condamner à l'avance à la faim et à une situation inférieure une immense partie du genre humain, aussi longtemps que les conditions existantes détermineront l'existence simultanée de crises par excédent et de crises par insuffisance.

21. Plus qu'aucun autre peut-être, il est un fait qui représente une accusation grave envers l'ordre international actuel et notre manque de décision à le modifier : pour assurer le bien-être du petit nombre, les prix doivent être tels qu'ils ne sont pas à la portée du plus grand nombre, et non pas seulement en ce qui concerne les produits superflus, mais bien en ce qui concerne les matières essentielles à la vie elle-même. A l'inverse, l'excès de ces biens pourrait mener à la ruine de ceux qui les produisent.

22. Tout cela conspire contre une organisation rationnelle et humaine du commerce et de la production. C'est pourquoi mon pays a proposé au sein de la FAO, il y a plusieurs années, la création d'un système qui permette de concilier, en une sorte de "banque des aliments", la nécessité de prix stables et rémunérateurs, en tant que rétribution légitime de l'effort productif, avec les besoins de ceux qui, en raison de leurs prix, ne peuvent avoir accès à de tels biens mais à qui ils sont absolument indispensables pour vivre. J'estime qu'il y a un devoir inéluctable pour la communauté mondiale à travailler dans ce sens. Mon pays s'engage d'ores et déjà à déployer tous ses efforts à cette fin.

23. Un autre thème qui, depuis la Conférence historique des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en 1972, retient l'attention du monde, est le problème du milieu ambiant, le destin de la biosphère, le logement de l'humanité aujourd'hui et à l'avenir.

24. Partant de la nécessité absolue de sauvegarder et de régénérer notre milieu et de l'utiliser avec un sens plus rationnel et prospectif, il ne fait aucun doute que la charge économique et financière que cela représente ne saurait être répartie d'une façon égale entre toutes les nations. Au contraire, cette tâche doit peser avec le maximum d'intensité sur les nations les plus développées et qui sont la cause, encore qu'involontaire, de la détérioration du milieu.

25. Tout comme l'accès à la vie ne saurait être retenu pour protéger le "statut" de certains, l'utilisation et la jouissance de la nature ne sauraient davantage être réglementées au bénéfice quasi exclusif d'une partie déjà développée de l'humanité.

26. Mon pays, dans un esprit similaire, voudrait parler des richesses nouvelles qui s'offrent de plus en plus aux peuples.

27. C'est avec plaisir que nous voyons que la longue lutte des pays d'Amérique latine pour affirmer leurs droits dans les mers adjacentes à leurs côtes a rencontré un commencement de succès avec la reconnaissance universelle de la limite maximum de 200 milles à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est tenue récemment à Caracas.

28. Nous espérons également qu'aux prochaines sessions il sera possible d'établir les accords nécessaires pour adapter le droit de la mer aux réalités du monde actuel et répondre, comme il convient, aux exigences des peuples, notamment des pays en développement.

29. Ma délégation exprime également sa ferme conviction qu'il sera possible d'arrêter une formule efficace rendant réelle la résolution historique qui déclare solennellement que le fonds des mers et des océans,

ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale sont le patrimoine commun de l'humanité [résolution 2749 (XXV)].

30. Mon gouvernement est conscient des difficultés de tous ordres qui s'opposent à des changements si profonds dans des questions aussi diverses, mais il est en même temps convaincu que ce n'est qu'en travaillant que l'on peut atteindre à la racine même des problèmes. Ce n'est qu'ainsi que l'on trouvera des solutions véritables. Sinon, nous n'attaquerons rien d'autre que les manifestations superficielles de problèmes profonds. Voilà pourquoi, encore que cela puisse sembler illusoire étant donné l'immensité de l'objectif, la tâche qui nous attend se trouve ici. Le défi qui se pose à nous exige beaucoup d'imagination et de hardiesse pour être relevé. Ce n'est pas seulement ici que l'on trouve l'inspiration politique, mais aussi dans tous les autres organismes des Nations Unies.

31. Nous sommes donc fondés à nous demander si nous serons capables d'imaginer, et par-dessus tout d'appliquer dans des délais relativement brefs, un ordre nouveau dans l'économie internationale qui soit à la fois juste et créateur et dont les caractéristiques fondamentales sont bien connues de nos peuples et notamment de nos jeunes, un ordre international nouveau qui ne comporte pas la prétention de détruire les lois fondamentales de l'économie, mais qui, au contraire, suppose que l'on s'en serve avec un sens de l'humanité et de l'équité; un ordre qui ne signifie pas qu'il faille freiner les plus avancés ou, en d'autres termes, procéder à un nivelage par le bas, mais qui fasse plutôt avancer ceux qui sont en arrière en leur donnant une juste part des profits de la civilisation; un ordre qui ne se confine pas aux biens matériels, mais qui ouvre les horizons de la culture et de l'esprit; un ordre qui intègre les problèmes de la population, de l'alimentation, de l'environnement, de la culture, dans un cadre global régi par un traitement différentiel selon le degré de développement de chaque pays, afin que l'économie assure des résultats véritablement équitables à tous.

32. Dans le domaine politique, on voit se répandre dans le monde, l'atmosphère de détente et la soif de paix universelle. Mon pays, conformément à une tradition inaltérable aussi ancienne que nous-mêmes, fait sien cet esprit en appliquant pour l'observer non seulement la conduite internationale externe mais aussi les sentiments plus profonds de notre nation.

33. Le fait est que la détente n'a pas été suffisante pour débayer tout l'horizon.

34. La péninsule indochinoise continue à être agitée de douloureuses luttes plus ou moins ouvertes. Il est regrettable que l'accord de paix pour le Viet Nam<sup>1</sup> n'ait pas été entièrement appliqué et que l'agression persiste contre cette république et contre la République khmère. Nous espérons que ces circonstances ne seront pas ignorées et que l'on adoptera les mesures appropriées pour consolider les progrès conduisant à la paix et éloigner la guerre de cette région.

35. Chypre s'est vue affectée par une crise violente dont mon gouvernement déplore les conséquences pénibles. Je pense que les nations ici représentées doivent s'unir par solidarité avec le peuple de l'île, sans distinction, pour soulager ses souffrances. Nous

devons nous unir aussi pour appuyer les décisions du Conseil de sécurité et stimuler l'action internationale destinée à protéger un Etat Membre. Le respect des accords de l'Organisation est indispensable pour que règne la paix ici et partout, et c'est dans ce sens qu'agira toujours l'Uruguay.

36. Une fois de plus, nous devons signaler avec regret les souffrances terribles qu'endurent les peuples du Moyen-Orient. Je voudrais signaler avec satisfaction les démarches bilatérales, les conversations amorcées, et les succès remportés dans certains domaines militaires et politiques d'une extrême importance. Pourtant, je ne saurais passer sous silence la préoccupation de mon gouvernement quant à l'avenir de cette région qui a tant souffert. Je pense que la communauté internationale ici représentée peut jouer un rôle très important si elle est capable de créer une atmosphère mondiale à l'égard de principes dont la solution est reconnue. C'est ainsi qu'il sera possible d'aborder cette question sous tous ses aspects.

37. Du point de vue juridique, il est évident que la victoire militaire ne confère aucun droit et certainement pas de droit de nature territoriale. Par ailleurs, la communauté des nations reconnaît le droit de chacune d'elles dans cette région et dans toutes les régions à vivre dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, dans la jouissance du respect de la souveraineté, de l'intégrité et de l'indépendance.

38. Il est souhaitable que tous les intéressés trouvent la voie de la solution pour assurer par des négociations appropriées et d'autres moyens pacifiques l'application de ces notions fondamentales du droit international que mon gouvernement appuie sans réserve. Mais, si nous examinons cette question d'une manière globale, dans toute son ampleur, nous sommes tenus de retenir un chapitre essentiel tant en raison de son sens politique que du fait de son contenu humain. Je parle de l'avenir du peuple palestinien. Il ne fait pas de doute aux yeux de mon gouvernement que, jusqu'à ce que l'on trouve une solution juste à ce que le Conseil de sécurité appelle, dans sa résolution 242 (1967), "le problème des réfugiés", les succès atteints sur la voie qui mène à la paix se trouveront marqués du signe de l'éphémère. Sans préjudice d'appuyer bien sûr toute mesure visant à la paix que l'on pourrait obtenir dans d'autres domaines et sans manquer d'appuyer celles que pourrait adopter l'Organisation pour remédier à cette triste situation, mon gouvernement préconise des formules plus profondes capables d'aborder et de retenir les aspirations légitimes du peuple palestinien, tandis que le problème sera envisagé sur le plan réel, politique, social et en un mot humain, dans le contexte de négociations globales pour la paix.

39. Dans cet esprit de préoccupation sincère pour la paix au Moyen-Orient, je renouvelle l'affirmation de ma délégation déjà exprimée à la vingt-troisième session [1686<sup>e</sup> séance], de collaborer, dans le contexte de la Charte, à la recherche d'une solution négociée qui permette de parvenir à la paix dans cette région, dans le respect absolu du droit international et en tenant compte de l'ensemble de la question.

40. Sur le plan général de la paix internationale, je tiens à dire combien l'Uruguay se félicite de l'heureux aboutissement des travaux du Comité spécial pour

la question de la définition de l'agression. C'est un aspect positif pour clarifier un concept si important, et c'est la preuve aussi d'un esprit d'entente prometteur qui laisse espérer la possibilité d'approfondir davantage cette question.

41. J'annonce que mon pays sera heureux d'appuyer les efforts tendant à créer une zone de paix dans l'océan Indien, ce qui est conforme à notre position en Amérique latine, où cela fait partie du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco). Pour la même raison, nous déplorons les essais et explosions d'armes atomiques auxquels ont procédé depuis l'année dernière plusieurs pays dans diverses parties du monde.

42. Pour remédier à cette situation, il faudrait signer et ratifier le plus rapidement possible le Protocole additionnel I du Traité de Tlatelolco. En dehors des dommages causés par de telles explosions du point de vue écologique, il s'ensuit des tensions préjudiciables à la détente; en outre, ces essais représentent un gaspillage énorme à des fins qui n'ont rien d'humanitaire.

43. Dans le même sens, et pour les mêmes raisons, mon pays est en faveur d'efforts renouvelés dans le domaine du désarmement général, dans le contexte duquel s'inscrit le processus de négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue de réduire le risque de conflits éventuels. De même, nous appuyons sans réserve l'idée d'une préparation diligente de la Conférence mondiale du désarmement et toute mesure susceptible de réaffirmer les recommandations déjà faites concernant les essais nucléaires, et nous espérons surtout qu'il en résultera une application rapide, et depuis longtemps espérée, des décisions prises.

44. Comme il est de tradition, l'Uruguay souhaite exposer son attitude en ce qui concerne les questions de la décolonisation et de la discrimination raciale. Les faits les plus récents nous permettent d'espérer que de nouveaux peuples africains accéderont sous peu à l'indépendance. Il y a donc place pour l'optimisme dans ce domaine si vaste, et nous souhaitons qu'il soit justifié, comme ce fut le cas en Amérique latine, et que ces peuples pourront jouir pleinement de l'autodétermination sans aucune influence étrangère. Pour ce qui est de la discrimination raciale, je répète que l'Uruguay appuiera les mesures prises à cet égard dans le cadre de la Charte afin de réaffirmer la notion de l'unité du genre humain.

45. De cette revue sommaire de quelques-uns des points de l'ordre du jour, il apparaît évident que la politique de détente doit être approfondie et étendue, afin que son heureuse influence se fasse sentir également dans d'autres domaines. L'Uruguay s'emploiera fermement dans ce sens, dans toute la mesure de ses moyens.

46. Mais, à côté des problèmes politiques géographiquement localisés, nous reconnaissons aussi l'importance d'autres questions, peut-être moins localisées, mais d'un intérêt considérable pour la paix et la sécurité internationales. Je veux parler des actes terroristes et des mouvements de subversion, si souvent liés entre eux. Le monde entier voit ce panorama qui n'a plus de frontières. Le moment est peut-être venu pour la communauté internationale de prendre conscience des risques que comportent

de telles activités. Il ne s'agit pas de la nature des diverses idées que l'on présente en général comme "justification" de pareils actes; il ne s'agit pas de différences idéologiques, normales dans un monde aussi diversifié que le nôtre, mais bien plutôt de la menace que cela constitue pour la civilisation elle-même. Nous ne pouvons ni provoquer ni accepter un état permanent de guerre latente; il ne faut pas tolérer que des mouvements interdépendants opèrent en marge du droit international. Il serait paradoxal que, tandis que s'éloigne le risque d'une catastrophe nucléaire ou même d'une guerre de type classique à grande échelle, nous voyions augmenter l'instabilité, la tension et le nombre des victimes de cette nouvelle forme d'action belliqueuse. Ainsi, la paix si ardemment recherchée dans les domaines les plus apparents risquerait de se disperser dans un contexte inattendu.

47. En même temps, mon gouvernement estime que d'autres mesures sont nécessaires pour consolider et raffermir la paix. Il faut que l'atmosphère de détente qui, fort heureusement, se marque entre les grandes puissances se traduise également en une ambiance de sécurité pour les autres nations. Il ne suffit pas, en effet, que les relations entre puissances s'améliorent. Il faut qu'en même temps disparaissent à jamais les déformations que créent dans la coexistence internationale la politique de puissance et la pénétration idéologique. Ce n'est que lorsque la non-intervention et l'autodétermination seront devenues une constante respectée par tous, au lieu d'être une simple loi écrite, que l'on pourra vraiment saluer l'avènement de la paix.

48. L'Uruguay affirme une fois de plus son engagement à l'égard d'un tel comportement, qui fait partie intégrante de son être national; il renouvelle son intention de coopérer à toute action internationale tendant à assurer le plein respect de ce principe par la communauté des nations. De cette façon, et de cette façon seulement, il sera possible d'assurer la paix et la coopération dans notre monde interdépendant et multiple.

49. Tout au long de nos travaux, nous examinons et discutons de nombreuses questions qui reflètent le monde d'aujourd'hui, si complexe et si diversifié. A mesure que nous approfondissons chacun de ces problèmes, en raison même de cette spécialisation, nous tendons à les considérer comme des entités indépendantes. Et pourtant, au fond, ils font tous partie d'une seule et même question : quelle sera la nature des relations internationales ? Est-ce le droit ou la force qui l'emportera ? Le critère adopté pour organiser l'économie sera-t-il la justice ou la commodité ? Chaque nation conduira-t-elle librement son propre modèle, ou cherchera-t-on à le lui imposer du dehors ? La diversité des solutions nationales enrichira-t-elle ou freinera-t-elle la coopération internationale ? La détente mènera-t-elle à un respect authentique de tous ou, devant des défenses réduites, verra-t-on les petites nations subir des formes de guerre et de pénétration dissimulées dans un but de suprématie ? Le terrorisme et la guerre subversive auront-ils la voie libre, ou la violence sera-t-elle combattue par la communauté des nations ?

50. L'Uruguay a choisi une voie bien définie, conforme au caractère de son peuple et à sa tradition historique. Nous sommes catégoriquement en faveur

du droit, de la justice, de la liberté, de l'indépendance et du droit de chaque pays à choisir son propre destin. Nous œuvrons en vue d'une coexistence internationale marquée par la paix et la coopération et nous réprouvons la violence terroriste ou subversive. Nous restons solidaires des autres nations du monde.

51. Cette définition radicale des principes de l'ordre international correspond au processus politique de mon pays qui, avec une ferme affirmation nationale, est néanmoins ouvert à la solidarité avec les autres pays. Et ce, dans le respect de tous — respect que nous exigeons aussi pour nous-mêmes — et sans influence ni ingérence extérieures, que nous n'admettons ni ne tolérons, et que nous ne pratiquons pas davantage. Ainsi, mon pays transforme considérablement ses institutions, où s'incarnent les valeurs reconnues par la communauté uruguayenne, avec ses objectifs propres, nationaux et populaires : indépendance, développement et paix, au service de l'être humain. Nous œuvrons donc pour la paix, pour le progrès, pour la justice, sans haine ni violence. C'est dans cet esprit de compréhension et de solidarité que travaillera l'Uruguay, sur le plan mondial, recherchant toujours l'entente et la conciliation dans le respect mutuel.

52. Du point de vue de la société internationale, la grande question est de traduire en faits les principes déjà reconnus. En même temps, et c'est une tâche non moins urgente, il faut donner forme concrète aux principes nouveaux qui s'appliqueront à des situations nouvelles : population, biosphère, exploitation des ressources de la mer et d'autres zones non exploitées, espace extra-atmosphérique, énergie, horizons spirituels et culturels, situation de l'homme lui-même dans l'univers technique, avec un ordre économique nouveau.

53. Puissent nos efforts d'aujourd'hui, tout en tenant compte des inquiétudes et des besoins de l'heure, s'inspirer des perspectives de demain. Voilà la responsabilité qui est la nôtre envers la jeunesse du monde entier. Et nous serons appelés à rendre des comptes.

54. M. VIGNES (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom du Gouvernement et du peuple de l'Argentine, je tiens avant tout à exprimer solennellement en cette auguste assemblée notre solidarité profonde avec la République sœur du Honduras et avec son peuple en ces heures d'épreuve et de douleur. Le Gouvernement argentin a déjà pris des mesures pour faire parvenir au Honduras le témoignage de son appui moral et de son aide matérielle et concrète, afin de contribuer dans toute la mesure de nos moyens à soulager une situation si terrible que nous ressentons comme nôtre. Aujourd'hui même, des avions des forces militaires aériennes argentines sont partis pour ce pays frère emportant dans leurs cales les premiers secours que nous pouvons offrir en ces heures angoissantes. Nous avons promis 5 000 tonnes de blé ou l'équivalent en farine pour répondre aux besoins les plus urgents de la population victime de ce cataclysme.

55. La Présidente de la République Argentine, María Estela Martínez de Perón, a appelé dans son bureau l'ambassadeur du Honduras à Buenos Aires

afin de lui offrir toute l'aide que la République sœur pourrait désirer. J'escompte que tous les pays ici représentés se mobiliseront également pour porter secours à la République du Honduras.

56. C'est par une très heureuse coïncidence que tandis que je prends ici la parole, la direction des débats soit en ce moment aux mains d'un éminent représentant de la grande nation mexicaine avec laquelle mon pays a les liens d'amitié les plus étroits et les plus fraternels.

57. L'élection qui a accordé à M. Abdelaziz Bouteflika la présidence de cette session de l'Assemblée générale, constitue non seulement la reconnaissance de ses qualités personnelles et de ses dons de représentant de la grande nation algérienne, mais également, un hommage à la politique énergique que cette nation applique avec les pays non alignés.

58. C'est ainsi qu'une personnalité du tiers monde assume aujourd'hui la responsabilité de diriger une assemblée qui doit faire face à des problèmes d'importance vitale pour l'humanité. Parmi ces problèmes, relevons notamment la recherche de formules qui permettent, de diverses sources, de faire face à ce rapprochement et à cette compréhension internationaux que nous souhaitons et préconisons tous si vivement. Étendre la paix, réduire la brèche entre pays développés et ceux qui sont en développement, assurer la dignité de l'homme, voilà les principaux défis lancés au monde s'il veut atteindre ces objectifs de compréhension et d'unité.

59. Au cours de la précédente session [2139<sup>e</sup> séance], j'ai souligné que je représentais ici un peuple qui venait de faire définitivement siens, à une majorité électorale écrasante, les principes de la justice sociale, de l'indépendance économique et de la souveraineté politique. Depuis lors, l'Argentine a avancé considérablement sur cette voie, renforçant ses conquêtes et adoptant une personnalité politique beaucoup plus positive dans le concert des nations. Avec confiance et avec sérénité, elle a fait sienne, à fond et sans réserve, la cause de l'homme qui est la cause véritable du xx<sup>e</sup> siècle, en consacrant ses efforts principaux au bien-être collectif et individuel de la personne humaine. En même temps, l'Argentine a maintenu ses traditions historiques qui lui permettent ce privilège peu commun dans le monde actuel d'accorder des droits égaux à tous les hommes du monde qui désirent habiter sur notre terre, sans distinction de race ni de nationalité.

60. Au cours de l'année écoulée, la République Argentine a été cruellement éprouvée par le décès de son dirigeant, Juan Perón. La mémoire des dirigeants persiste à travers le temps, grâce au maintien de leurs principes et de leurs objectifs, et j'ai le devoir de relever ici que ceux qui nous ont été légués par le général Perón ont pris profondément racine dans le peuple argentin. Ses idées prophétiques ont fait de lui le précurseur d'un universalisme et d'une "troisième position" qui est reconnue aujourd'hui comme une formule essentielle de la coexistence internationale. La mort prématurée de Juan Perón a profondément bouleversé la nation tout entière, mais sa pensée directrice constitue l'objectif absolu pour la marche de la république vers l'avenir, et le peuple argentin maintient avec fermeté la politique de coopération

internationale qu'il a établie et ratifiée avec tous les peuples du monde l'objectif de parvenir à une véritable justice sociale internationale. Dans les idées que contenait son message à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973, s'exprimait un appel total à la cause des pays du tiers monde, la nécessité impérieuse y étant soulignée d'une modification des structures sociales et productives, parce que le lucre démesuré et le gaspillage ne sauraient continuer d'être ce qui meut fondamentalement une société, quelle qu'elle soit.

61. Ce sont ces affirmations, cette idéologie au contenu pacifique et humanitaire profond que je tiens à rappeler ici très solennellement en renouvelant l'engagement argentin de solidarité avec les nations non alignées. Dans l'avenir, on continuera de nous voir parmi les nations non alignées dans la fraternité de nos objectifs communs. Rien ne saurait mieux qualifier la position qu'adoptent nombre de pays isolés, dont nous nous honorons de faire partie, que de dire qu'ils sont animés de soif de vérité et de justice, du respect évident de la dignité de l'homme et de sa marche accélérée et ferme vers la libération des peuples. Je réaffirme donc notre position exprimée à la Conférence d'Alger à l'égard de la Déclaration politique<sup>2</sup>, qui recommande un appui à la décolonisation et à la libération des territoires occupés par la force, ainsi que de la Déclaration économique<sup>3</sup>, jointe au programme d'action pour la coopération économique<sup>4</sup> et destinée à permettre le développement de ses membres dans une égalité de possibilités d'action, compte tenu des termes de l'échange avec les autres pays du monde, en vue d'une distribution meilleure et juste des ressources, afin de créer une harmonie plus grande dans la coexistence internationale.

62. Celle qui, aujourd'hui, conduit le destin de mon pays, Mme María Estela Martínez de Perón, avec l'appui massif de tous les citoyens et de tous les facteurs de pouvoir de la nation, poursuit énergiquement la tâche entreprise par le général Perón, mettant en pratique les mêmes idées et recherchant la réalisation d'objectifs identiques. La communauté des idées et des idéaux entre eux assure la continuité historique de la pensée de Perón et la permanence de son grand dessein d'unification latino-américaine, objectif que je suis heureux de confirmer une fois de plus ici.

63. La délégation argentine se présente dans cette solennelle réunion en des heures qui revêtent une importance toute particulière pour l'avenir du monde. L'ensemble des facteurs de tension économique et monétaire, l'inflation généralisée, la multiplicité des crises politiques internationales dans divers continents, la pénurie et le gaspillage des ressources naturelles joints à la faim et à la maladie, la diminution des ressources alimentaires et la vague croissante de violence dans l'univers font que, ainsi que l'a dit récemment la Présidente de mon pays, les temps actuels doivent être qualifiés d'"époque de l'insécurité".

64. Ce panorama inquiétant devient un paradoxe si l'on songe au degré considérable de développement technique et scientifique auquel est parvenue l'humanité. A l'ère des voyages spatiaux et de la désintégration de l'atome, la faim, l'insalubrité et l'ignorance

devraient être de vieux souvenirs d'une époque révolue.

65. Une solution se présente bien visiblement et nous ne saurions nous y soustraire : il s'agit de faire tous nos efforts pour parvenir à une répartition juste et équitable des biens. Si on ne l'obtient pas rapidement, les tensions entre les êtres humains augmenteront d'une manière accélérée, revêtant chaque jour davantage la forme apocalyptique des conflits armés.

66. L'avenir exige des efforts spéciaux de la part des Nations Unies, si l'Organisation veut être en mesure d'adopter les décisions indispensables pour faciliter l'entente au sein des peuples et entre les nations, en recherchant le bien-être de tous et en évitant que quelques-uns ne dominent de façon néfaste tous les autres.

67. Il faut, d'une part, revoir la question de l'équité de traitement des êtres humains dans le monde, des êtres chez qui d'insondables faiblesses côtoient des grandeurs infinies. Il y a l'homme, dont la valeur spirituelle est grande, dont les idéaux et les buts, que toutes les religions et toutes les philosophies ont soulignés, sont d'une importance suprême. Mais ce même homme se trouve également limité au cadre matériel du monde dans lequel il vit, et où souvent il se trouve humilié et soumis à toutes sortes de privations. C'est ainsi que naissent les rébellions, qui parfois éclatent au moment le moins attendu, rendant difficile le rapport entre la situation et ses causes véritables. Ce diagnostic des circonstances dramatiques que connaît le monde fait partie, me semble-t-il, de la conscience de tous les représentants ici présents et constitue un problème de responsabilité pour chacun, envers lui-même et envers les autres.

68. Par ailleurs, la rapidité avec laquelle se produisent les changements est telle que nous constatons que ni les personnes, ni les Etats, ni les organisations internationales ne parviennent à se maintenir au niveau d'une évolution qui, en raison de la multiplicité des questions résultant des nouvelles découvertes et de l'interdépendance croissante entre les nations, suscite un retard fort dangereux et un décalage entre l'adoption des décisions et leur application. Il y a là un défi supplémentaire auquel doit faire face l'Organisation des Nations Unies.

69. Le général Perón a été un véritable précurseur de cet universalisme qui s'impose aujourd'hui, car, il y a près de 20 ans, il prévoyait les problèmes que nous connaissons à l'heure actuelle, et c'est alors qu'il énonçait ce qu'il qualifiait de "troisième position". Il prévoyait avec beaucoup de clarté qu'une lutte sans pitié entre les forces ne contribuerait qu'à appauvrir le monde, en particulier les peuples qui aujourd'hui se trouvent unifiés sous les principes et les idéaux des non alignés.

70. Le dirigeant du peuple argentin disait, en février 1972 :

"Il me semble que l'heure est venue où tous les peuples et les gouvernements du monde doivent prendre conscience de la marche au suicide qu'a entreprise l'humanité par la contamination du milieu ambiant et de la biosphère et par le gaspillage des ressources naturelles. Un autre fait non moins grave est que les systèmes sociaux gaspilleurs

des pays plus avancés techniquement fonctionnent par la consommation d'énormes ressources naturelles tirées du tiers monde."

Il ajoutait :

"Tous ces problèmes sont indissolublement liés à la détente et à la coopération internationales. Dans la défense de leurs intérêts, les pays doivent favoriser les intégrations régionales et l'action solidaire."

C'est pour résoudre ces problèmes que nous nous trouvons aujourd'hui réunis.

71. Il ne fait point de doute que nul ne pourra alléguer qu'à ce stade il n'a pas entendu l'appel angoissé de ceux qui sont privés de tout. Leur clameur doit être respectée sans démagogie verbale, mais par des actes justes et sensés, dans le respect de tous et avec une compréhension particulière à l'égard des humbles, par-dessus tout, grâce à une prise de conscience que l'heure est venue pour les peuples du monde de fouler, dans la fraternité, le sentier de la compréhension et de la solidarité, plutôt que d'agir dans un esprit mesquin et d'intolérance qui ne peut conduire qu'à la tragédie et à la misère.

72. Au cours de la sixième session extraordinaire, de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies s'est occupée de quelques-unes des causes profondes des maux qui accablent l'humanité. Mais aucun des objectifs proposés n'a été atteint. On continue de gaspiller les ressources naturelles; les produits industrialisés demeurent hors de portée pour la majorité des peuples; la course entre les prix et les salaires se poursuit, provoquant ainsi une inflation qui bouleverse l'économie générale; le commerce protectionniste conserve sa fâcheuse rigidité qui porte gravement atteinte à la situation socio-économique dans le monde.

73. On a, à maintes reprises, — et cela a été proclamé par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée — insisté sur le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI)], en raison de la nécessité de faciliter l'accès des pays en développement aux marchés des pays développés, par l'élimination progressive des barrières douanières et non douanières, ainsi que d'autres pratiques restrictives qui font obstacle à l'échange.

74. Ce n'est que grâce à une participation considérablement accrue des pays en développement au commerce international que l'on pourra assurer un profond changement de structure qui permette une solution juste et permanente des problèmes actuels et consolide un processus authentique de développement de nos économies.

75. Ces objectifs n'ont pas été atteints. On en trouve un exemple significatif dans les mesures que, depuis avril dernier, adopte la Communauté européenne pour limiter l'importation de viande bovine, mesures qui, en juin, aboutissaient à la suspension totale de ces importations jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre prochain. Cette décision, qui a été prise sans consultations, viole les accords touchant l'économie des pays en développement exportateurs de viande vers ces marchés.

76. On dira évidemment que ces mesures répondent à des difficultés internes du secteur, mais elles sont

le fruit de politiques et de mécanismes de production et de commercialisation extrêmement protectionnistes, qui ont une répercussion nettement défavorable sur le commerce international et, en outre, elles ne sont pas conformes aux déclarations fréquentes faites par la Communauté européenne en diverses instances internationales en faveur de la libération des échanges mondiaux.

77. La paix, la liberté, la coopération et l'amitié, ce sont là de grands mots qui, des milliers de fois, ont résonné en cette enceinte. Ne commettons pas, une fois de plus, l'erreur de répéter ces mots creux et sans contenu pratique !

78. Le temps et l'espace sont d'ores et déjà limités. Nous avons le titre honorable, mais lourd de responsabilités, de plénipotentiaires d'une humanité qui a soif de bien-être et de justice. Si cette organisation se révélait incapable de se perfectionner en tant qu'instrument solide permettant de se rapprocher du bien commun des peuples, son pouvoir serait en grand danger et les espoirs d'entente entre les Etats subiraient un rude coup.

79. L'intérêt de l'Argentine n'est pas isolé. Tous les peuples nous accompagnent dans nos idéals, et notamment les peuples du tiers monde. Notre objectif fondamental doit être la paix. Mais cette paix ne dépend pas exclusivement du silence des armes entre les nations, mais bien aussi de l'approbation, par les êtres humains, des circonstances dans lesquelles ils vivent, de la sécurité des sentiments et de l'aide fraternelle, de l'équilibre entre les besoins et les ressources, de l'accès de tous aux aliments, à l'instruction et à la santé. C'est dire que cette paix, comme l'a fort bien exprimé à maintes reprises le Souverain Pontife, ne saurait reposer sur l'égoïsme, la pauvreté ou la dégradation de la morale, qu'il s'agisse du plan international ou de la conduite des êtres humains au sein de chaque communauté organisée.

80. Un homme d'Etat a dit :

“Si les forts essaient d'imposer leurs points de vue, ils le feront aux dépens de la justice et susciteront des soulèvements. Si les faibles recourent aux pressions, ils le feront au risque de la prospérité du monde et provoqueront le désespoir... Aucune nation, aucun groupe de nations n'a quoi que ce soit à gagner à porter ses revendications au-delà des limites qu'autorise l'accroissement économique du monde.”

81. C'est là une excellente formule; mais où trouverons-nous le juste équilibre pour l'appliquer? Pouvons-nous éviter la pression des forts? Pouvons-nous éliminer le désespoir des faibles qui constituent des multitudes toujours plus nombreuses, aiguillonnées par toutes sortes de nécessités? L'important, ce sont les règles du jeu que fixent les hommes pour stimuler ce qu'il y a de bon dans la nature humaine. Voilà pourquoi la République Argentine vient ici, une fois de plus, dans le meilleur esprit de collaboration à la recherche de formules équitables, mais urgentes, idéales et pratiques à la fois, qui respectent la dignité de l'homme et le conduisent à la prospérité et à la confiance. Nous ne voulons pas succomber à la tentation de formules de rhétorique qui soient loin des dures réalités de l'existence quotidienne pour des millions d'êtres humains. Il faut donc que l'esprit de

collaboration s'impose à toutes les consciences. Il faut que nous respections les droits de tous et que tous aussi partagent les efforts, les progrès et les richesses du monde.

82. Compte tenu de cette aspiration suprême et de la préoccupation constante et croissante de l'immense majorité de l'humanité, ma délégation se prononce, une fois de plus, de façon nette et catégorique, contre toute politique d'*apartheid* et l'Argentine appuiera les résolutions que cette assemblée décidera d'adopter pour faire disparaître définitivement semblables pratiques en raison de leur caractère dégradant pour la dignité inaliénable de l'être humain.

83. Il nous faut ajouter de nouvelles procédures pratiques à celles qui ont déjà été adoptées par les Nations Unies. Des phénomènes tels que l'accroissement des communications et des satellites, et le rapprochement inévitable des parties composantes du monde, font qu'aujourd'hui chacun ressent comme siennes propres les difficultés des autres communautés. Tout ce qui affecte une région ou un pays exerce une répercussion concrète, presque immédiate, sur les continents même les plus éloignés. Le monde est plus que jamais un tout, une unité de fait et de pensée, un tout social et économique. Nous nous trouvons devant une force irrésistible de cohésion.

84. Augmentons donc l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, qui a déjà rendu beaucoup de services. Nous y voyons la seule possibilité qui se soit offerte jusqu'à ce jour pour l'échange d'opinions et pour les efforts concrets de la fraternité humaine.

85. Une première mesure dans ce sens pourrait être le renforcement des liens dans les zones géographiques avoisinantes. Il me semble bon de souligner, à ce propos, les idéals de la République Argentine. Nous appliquons la politique de coopération et de renforcement mutuel avec les pays voisins, parce que l'universalisme doit commencer, en bonne logique, dans le contexte régional.

86. Soulignons ici que l'universel fait allusion à une pluralité de sujets ou d'objets et que chaque partie acquiert sa consistance en raison du contexte général, mais sans perdre sa souveraineté individuelle. Telle est l'interprétation philosophique de ces notions, et c'est ainsi également que s'explique le sentiment essentiellement national, quoique de contexte également mondial, des doctrines que nous professons.

87. Sur le plan doctrinaire nous disons que pour construire la société mondiale, l'étape continentale est une transition nécessaire. Les pays doivent s'unir progressivement sur la base du voisinage géographique. Telle est la conception qu'a l'Argentine de l'Amérique latine : juste, ouverte, généreuse, et par-dessus tout, sincère. Sur le plan national, rien ne peut être fait dans un pays qui ne se réalise pas lui-même. Et il en est de même à l'échelon continental. Nous voulons travailler de concert pour édifier l'Amérique latine dans le concept de communauté organisée. Son triomphe sera le nôtre. Ce sera aussi le triomphe du tiers monde fraternel et de l'unité de tous les Etats.

88. La République Argentine veut donc mettre ses ressources et ses possibilités au service, avant tout, de tous les peuples frères de l'Amérique sans que cela signifie le moins du monde que nous oublions la frater-



nité qui nous unit à toutes les autres nations et notamment à celles du tiers monde.

89. Nous devons continuer de joindre nos efforts pour que les immenses richesses naturelles de notre continent américain puissent être exploitées au profit des peuples qui l'habitent et pour contribuer également à diminuer les pénuries que connaissent d'autres régions du monde en matière d'aliments, de produits de base et de produits manufacturés.

90. L'Amérique latine connaît notamment une heure d'intégration soutenue par un vigoureux processus spirituel. Elle possède une force commune qui lui vient du plus ancien de son histoire, constituée par son origine et ses qualités humaines très similaires. La République Argentine s'enorgueillit de faire partie d'un continent doté de très grandes possibilités et dont les peuples lèvent très haut le pavillon de leurs revendications légitimes, revendications qui comportent des droits aussi fondamentaux et naturels que celui de pouvoir commercer selon leur propre et entière souveraineté, le droit de maintenir les territoires à l'abri de tout intrus ou envahisseur, le droit d'appliquer leurs propres lois à leurs propres actes. Un continent qui affirme la justice du respect idéologique. Un continent enfin qui a en commun des héros que chacun révère comme l'élément d'un patrimoine solidaire.

91. Comme l'a dit le général Perón :

“L'Amérique latine est aux Latino-Américains. Nous avons une histoire derrière nous. L'histoire future ne nous pardonnerait pas d'avoir manqué d'être fidèles à celle du passé. Nous avons, nous Argentins, une forte conscience latino-américaine. Nous sommes partisans décidés d'un rapprochement spirituel des peuples de l'Amérique et d'une collaboration réciproque dans le domaine économique. Nous ne pouvons accepter qu'au nom des intérêts du continent on prétende s'introduire dans notre économie interne et dans notre politique externe. Dans notre continent latino-américain, nombreux sont les leaders populaires qui travaillent dans cet esprit fraternel, et les résultats obtenus sont très encourageants.”

92. Il est donc indéniable que l'exercice de la souveraineté politique, quel que soit le contexte historique, n'est pas sujet à négociations. La somme de ce principe recteur dans chacune des consciences nationales latino-américaines donne au total une conscience régionale et n'est donc pas non plus sujet à négociations.

93. La République Argentine éprouve aujourd'hui plus que jamais le sens de l'étroitesse des liens qui l'unissent aux nations sœurs de l'Amérique latine. Nous nous sentons fondus avec les souffrances et les justes revendications des peuples qui constituent le tiers monde. Nous estimons servir par là aussi la cause de tous les êtres humains qui demandent l'union et non la haine, l'amour et non la division.

94. Parlant de ce besoin de compréhension et de justice, l'Argentine ne saurait manquer de signaler que sans doute les Nations Unies se sont exprimées en temps voulu dans ce sens par l'adoption de la résolution 3160 (XXVIII), qui demande que se poursuivent sans retard les négociations avec la Grande-Bretagne à l'égard des îles Malouines.

95. Notre pays continue de subir l'occupation d'une partie de son territoire par une puissance extra-continentale, situation qui n'est pas conforme à la marche et aux idéaux du monde actuel et la République Argentine estime que le maintien de cette situation est inadmissible. Il est vrai que comme l'a dit mon gouvernement au Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il existe des contacts en vue de reprendre ces négociations. Mais la solution n'a pas été atteinte. Et c'est pourquoi je dois souligner une fois de plus l'indéniable souveraineté argentine sur le territoire des îles Malouines et affirmer que cette juste revendication inspirera inévitablement nos relations internationales dans toute circonstance où ce droit pourrait être discuté.

96. Comme je le disais dernièrement à la Conférence de l'Organisation des Etats américains à Atlanta : “La décision de parvenir à une éradication définitive de cette situation coloniale anachronique est un sentiment que partage le peuple argentin tout entier et que son gouvernement reconnaît comme un mandat inéluctable”. Je répète une fois encore ma certitude que dans la recherche d'une solution, nous pouvons compter sur la compréhension et la décision politique indispensables de l'actuel Gouvernement du Royaume-Uni afin de mettre un point final à ce problème.

97. Pour preuve de notre souci à l'égard de tous les aspects que comporte cette question, je déclare une fois de plus que la République Argentine fera tout ce qui est à sa portée afin de protéger les intérêts des habitants des îles et augmenter leur bien-être en leur permettant d'accéder aux bienfaits et au progrès dont jouit le peuple argentin. Voilà pourquoi j'ai le plaisir d'annoncer ici qu'il y a quelques jours, j'ai eu la satisfaction de signer avec le représentant du Royaume-Uni à Buenos Aires des notes mutuelles envisageant l'élargissement de l'usine de combustible installée par mon gouvernement dans les îles, ainsi que d'autres mesures de nature à faciliter les échanges commerciaux entre le territoire continental de l'Argentine et les îles Malouines.

98. Nous savons que la politique internationale n'est pas une fin en soi, mais bien un moyen de contribuer au bonheur de l'homme et à la grandeur des Etats. Nous savons également qu'elle constitue en même temps un devoir pour les gouvernements d'assurer que le destin de chaque peuple soit atteint. Depuis les premiers jours, la République Argentine, en accédant à l'indépendance politique, a mis tout ce qu'elle possédait au service des peuples du continent. Telle a été sa ligne de conduite et son objectif de grandeur. Et par ses décisions actuelles, tant dans le cadre des Nations Unies que dans celui du système inter-américain, elle continuera de respecter ce mandat historique et cette fraternité hémisphérique.

99. Il ne nous semble pas inutile de souligner une fois de plus ici, dans cette enceinte, l'importance qu'accorde la République Argentine au principe de non-intervention. Ce principe, qui ne connaît pas de limitations, doit être appliqué sans exception et doit devenir, une fois pour toutes, une norme absolue de la politique extérieure des Etats. Il y a quatre ans à peine, cette assemblée s'est exprimée dans ce sens et a consacré ce principe dans des paragraphes sans

équivoques des résolutions 2625 (XXV) et 2627 (XXV).

100. En tant que membre intégrant de la communauté latino-américaine, nous devons signaler notre satisfaction de ce qu'une noble nation, lointaine certes de l'Amérique latine, ait apporté à l'enceinte de cette assemblée l'étude universelle d'une institution juridico-politique héritée de la mère patrie espagnole et typiquement latino-américaine. Je fais allusion à la question de l'asile diplomatique, dont l'inscription à l'ordre du jour de cette année a été demandée par l'Australie [voir A/9704] et qui n'est qu'une norme humanitaire destinée à protéger ceux qui sont persécutés pour des raisons politiques et non de délit. En Amérique latine, l'asile dans les missions diplomatiques a été une tradition inébranlable, tradition de presque tous les gouvernements en tout temps et à toute époque, même lorsque ces gouvernements n'y étaient pas obligés. L'Argentine a souscrit au traité original multilatéral dans le milieu latino-américain à Montevideo, en 1889<sup>5</sup>, et a pu en appliquer les généreux principes non seulement en Amérique, mais également en d'autres hémisphères.

101. La septième session extraordinaire, qui aura lieu en septembre 1975, dans les deux semaines qui précéderont la trentième session, présente une signification particulière, compte tenu des résultats obtenus après la sixième session extraordinaire sur les matières premières et le développement. La République Argentine fait sien le sentiment général selon lequel la septième session extraordinaire doit fournir une occasion unique de rendre concrets les objectifs contenus dans la Déclaration [résolution 3201 (S-VI)] et dans le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI)], adoptés à la sixième session extraordinaire, puisque celle-ci n'a représenté qu'un point de départ, encore qu'important, dans un processus particulièrement dynamique, et dont l'objectif est l'instauration d'un nouvel ordre économique international, plus juste et plus équitable. Un des moyens susceptibles d'obtenir les résultats les plus pratiques doit être de modifier la structure administrative des Nations Unies, modification qui permettra de mieux s'adapter à la rapidité des changements, notamment dans le domaine économique et social, afin que les pays en développement soient mieux représentés aux postes exécutifs de cette structure.

102. Par ailleurs, la République Argentine s'intéresse vivement, conformément aux principes de sa philosophie politique et gouvernementale, à tout ce qui affecte la qualité de la vie, car cela intéresse l'avenir de l'humanité. Voilà pourquoi, nous accordons une importance particulière aux problèmes relatifs aux ressources naturelles et au milieu ambiant, et nous estimons qu'il serait approprié que les Nations Unies continuent de s'occuper tout particulièrement de cette question qui revêt une importance primordiale.

103. Mon pays s'intéresse notamment à ces aspects et à d'autres qui devraient justifier une nouvelle résolution de cette assemblée générale. Je fais allusion à la "sécurité collective écologique", c'est-à-dire à la coopération qui doit exister entre les Etats pour maintenir un équilibre équitable, compte tenu de certains éléments qui affectent plus d'un pays et à l'action

solidaire lorsque les actes de certains peuvent porter atteinte à cette notion. Ainsi, en principe, l'on pourrait considérer comme portant atteinte à la sécurité collective écologique des nations les faits qui bouleversent à l'excès les conditions de santé, de climat, de ressources naturelles, individuelles ou partagées, la pureté ou le volume des eaux qui transitent d'un pays à l'autre ou qui peuvent affecter les ressources naturelles de bois, de pluie, de faune et de flore maritime, terrestre ou fluviale, ou qui contaminent particulièrement l'atmosphère, les terres, les eaux et les pluies.

104. Mon pays réaffirme le droit inaliénable et imprescriptible des peuples et des nations à la souveraineté permanente sur les richesses et ressources naturelles qui leur sont propres, qu'elles soient ou non renouvelables et biologiques, principe que mon pays respecte au plus haut point, notamment pour ce qui est des ressources énergétiques.

*M. Bouteflika (Algérie) prend la présidence.*

105. Conformément aux caractéristiques des ressources naturelles partagées, en ce qui concerne leur emploi et leur exploitation, nous recherchons des politiques générales et universelles, fondées sur le principe de la reconnaissance et de la réaffirmation de principes et pratiques consacrés par l'usage, la doctrine et la jurisprudence internationales. Dans cet ordre d'idées, l'Assemblée a proclamé par sa résolution 2139 (XXVIII), un mécanisme de consultations préalables et d'échange d'informations, afin que l'exploration, l'exploitation et le développement des ressources naturelles partagées se fassent en étroite harmonie par les parties intéressées, et de façon rationnelle pour assurer un rendement optimum.

106. Pour ce qui est des résultats obtenus à la deuxième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, mon gouvernement estime qu'ils ont été positifs. La communauté internationale a, certes, accordé un vaste appui aux revendications maritimes des pays d'Amérique latine.

107. L'Argentine espère que sera approuvée une convention qui fournira de façon définitive une solution politique adéquate aux difficiles problèmes maritimes et océaniques. En premier lieu, il faudrait établir une mer territoriale de 12 milles et une zone exclusive adjacente à la mer territoriale jusqu'à une distance de 200 milles, à l'intérieur de laquelle soient régies les libertés de navigation et de survol et de pose de câbles sous-marins, et où l'Etat côtier exerce les droits de souveraineté pour la pêche, la réglementation et le contrôle de la recherche scientifique et la préservation du milieu marin.

108. Cette position est celle qui l'a emporté à la session de Caracas, et nous espérons qu'elle sera renforcée à Genève pour être définitivement consacrée dans la future convention. Il nous semble néanmoins important de faire une mise en garde à l'égard de l'aspect trompeur de certaines propositions qui semblent reconnaître la zone des 200 milles, mais assortie de conditions telles que l'idée s'en trouve dénaturée. Cette prétention de quelques grandes puissances maritimes, qui ne se résignent pas à perdre leurs privilèges, est inacceptable pour les pays en développement.

109. De même, la Convention ne saurait affecter les droits acquis par l'Etat côtier sur son plateau continental au-delà de la zone des 200 milles puisque celle-ci — conformément au droit international en vigueur — constitue le prolongement naturel de son territoire sous la mer. En d'autres termes, aucune solution politique acceptable ne saurait affecter la souveraineté de l'Etat côtier sur son territoire sous-marin, qui s'étend jusqu'au bord inférieur extérieur de la marge continentale. Mon pays espère que cette position sera définitivement acceptée à la prochaine session de la Conférence, puisque ce mécanisme évitera que se renouvellent sur les mers les injustices internationales qui ont caractérisé l'appropriation des ressources naturelles sur la terre.

110. Le gouvernement que je représente s'est proposé d'intensifier au maximum les rapports de la République Argentine avec les autres pays de la communauté internationale. Les dernières décennies ont vu des modifications fondamentales dans le concert mondial, avec l'arrivée de nombreuses nations nées à la vie indépendante et avec le retour d'autres au passé glorieux mais soumises, pendant de longues périodes, à l'assujettissement ou à l'isolement. C'est à ces Etats, qui constituent une bonne partie du tiers monde, que s'est adressée particulièrement l'activité diplomatique argentine, qui a visé à établir notre présence là où elle avait été absente et à accentuer là où elle existait déjà.

111. Cette politique n'obéissait pas au simple désir de créer ou d'intensifier des relations. Elle répondait à un mobile profond, à un sentiment de solidarité sincère et évidente envers les peuples du tiers monde.

112. A l'heure actuelle, heure difficile et complexe qui marque des transformations considérables et des modifications rapides de la vie entre Etats, s'impose la nécessité d'une coopération étroite et franche entre ceux qui ne se trouvent pas au cœur du pouvoir. Ainsi l'on empêchera que les décisions fondamentales de la politique mondiale ne soient adoptées en leur absence ou sans tenir compte des intérêts de ceux qui représentent les deux tiers de l'humanité.

113. Cette solidarité active de la République Argentine a trouvé son expression en diverses instances internationales et a déterminé la reconnaissance de nouveaux Etats et l'établissement de relations diplomatiques avec de nombreux pays sous toutes les latitudes. C'est là le témoignage éloquent de notre volonté de porter au maximum notre panorama international et de créer un dialogue constructif avec tous les contextes géographiques et politiques, laissant de côté définitivement les schémas idéologiques et les morcellements ou omissions du passé.

114. La manifestation la plus récente de cette nouvelle optique de notre action extérieure, qui traduit fidèlement les ambitions du peuple argentin, a été l'établissement de relations diplomatiques avec la République de Guinée-Bissau. C'est ainsi que s'est vu achevé le premier pas franchi il y a quelques mois lorsque le Gouvernement argentin avait reconnu ce nouvel Etat au milieu des difficultés qui continuaient alors à en empêcher la pleine naissance à l'indépendance. Je suis infiniment heureux de souhaiter la bienvenue parmi nous à ce pays, dont la lutte pour l'émancipation nous rappelle celles qu'ont menées les pays

d'Amérique latine, en d'autres temps et d'autres circonstances, mais qui s'inspiraient des mêmes idéaux de liberté et de justice.

115. Nous espérons sincèrement que le processus de libération des colonies portugaises maintiendra un rythme accéléré. La politique appliquée par le nouveau Gouvernement portugais mérite notre respect et nous faisons des vœux pour qu'elle se traduise rapidement en d'autres faits qui aideront à mettre un terme une fois pour toutes aux vestiges d'un colonialisme dépassé par l'histoire.

116. Etant donné notre vocation anticolonialiste connue, nous joignons la voix de la République Argentine à celle du Secrétaire général qui, dans l'introduction au rapport sur l'activité de l'Organisation [A/9601/Add.1], souligne les aspects positifs et précieux de la nouvelle politique du Portugal à l'égard de ses anciennes colonies. Ce changement acquiert une importance suprême dans le contexte des Nations Unies, dont la lutte constante pour faire disparaître ces situations anachroniques d'injustice bénéficiait de l'appui actif de mon pays. Il appartient maintenant à notre organisation d'être le canal principal des opinions et des actions de la communauté internationale dans ce domaine.

117. Nous souhaitons également la bienvenue aux deux autres nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies : le Bangladesh et la Grenade. En ce qui concerne ce dernier pays, qu'il nous soit permis d'entrer quelque peu dans le détail en signalant la joie particulière du Gouvernement et du peuple argentins devant cet événement, qui apporte au groupe latino-américain un participant précieux qui, se joignant aux autres pays de langue anglaise dans l'hémisphère, aidera à accroître le poids de l'ensemble dans les importantes questions qu'examine l'actuelle assemblée.

118. Ces paroles constituent un message de fraternité pour toutes les nations et sont l'expression du sentiment du peuple argentin qui, dans un esprit de service, s'efforce d'apporter le meilleur de lui-même afin que, grâce au progrès spirituel et matériel de chacun des êtres humains, nous parvenions à l'objectif tant souhaité de l'édification d'un monde meilleur.

119. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation soviétique, je vous félicite de votre élection au poste important de président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Je vous souhaite de connaître un plein succès dans l'exécution de cette mission importante. L'unanimité avec laquelle vous avez été élu souligne une fois de plus le respect dont jouit dans l'arène internationale le pays que vous représentez, la République algérienne démocratique et populaire.

120. Chaque session de l'Assemblée générale diffère de la session qui la précède, de même que diffère la situation mondiale dans laquelle chacune d'elles se tient à son tour. On s'en rend compte surtout à la lumière des brusques changements qui s'opèrent ces dernières années. Mais il reste un critère invariable dont l'Organisation des Nations Unies et tous ses Etats Membres doivent s'inspirer toujours et en tout : le souci de maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est à ce critère essentiel que doivent se con-

former les activités des Nations Unies et les actes pratiques des Etats dans l'arène internationale.

121. Pour ce qui est de l'Union soviétique, nous plaçons dans la balance de la paix toute l'influence de notre Etat, toute l'autorité dont jouit sa politique. Ceci a été vrai dans le passé, ceci restera vrai à l'avenir. Ceux qui recherchent sérieusement les voies permettant d'établir et de consolider les rapports pacifiques et le moyen de trancher les problèmes litigieux autour de la table de négociations peuvent fermement compter sur la coopération constante de l'Union soviétique.

122. Depuis plus d'un demi-siècle, notre pays poursuit systématiquement une politique de paix, une politique de riposte à l'agression, une politique de protection des droits des peuples telle qu'elle avait été déterminée par Lénine. Dans le contexte actuel également, la lutte pour la paix n'est pas pour nous une catégorie abstraite, mais plutôt des efforts concrets visant à mettre en pratique les directives fixées par le xxiv<sup>e</sup> Congrès du parti communiste de l'Union soviétique en matière de politique extérieure. C'est là l'expression de la volonté de paix du peuple soviétique et de sa détermination inébranlable de consolider la paix.

123. La mise en pratique des décisions du Congrès — de son programme de paix et de coopération — a déjà apporté des résultats tangibles en ce qui concerne l'amélioration du climat international. Tout homme sans préjugés ne peut manquer de s'en apercevoir. Il est tout aussi évident que les changements positifs qui se produisent actuellement sont à l'avantage de tous, car s'il existe un domaine où viennent converger les intérêts fondamentaux de tous les peuples et de tous les Etats sans exception, c'est assurément le maintien de la paix.

124. L'Union soviétique conduit sa politique en étroite coordination avec ses alliés et amis. La communauté socialiste des Etats réunit ses participants dans le cadre d'un effort créateur commun afin d'édifier une société d'avant-garde qui, par sa nature même, répudie la guerre. Aussi n'est-ce pas par hasard que ce sont les pays socialistes qui ont été et qui restent les auteurs des nombreuses initiatives pacifiques d'envergure. En avril dernier, la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties du Traité de Varsovie a réaffirmé la volonté commune des participants de lutter pour le triomphe des idéaux de la paix et du progrès économique et social des peuples.

125. La situation générale dans le monde se situe sous le signe d'un très grand nombre de facteurs d'ordre politique et militaire pouvant aller jusqu'à ceux d'ordre national, voire psychologique, de sorte qu'il est difficile d'en faire une appréciation dans un seul sens. Mais l'orientation principale de l'évolution internationale est incontestable : ce sont la détente et la volonté de la détente qui prédominent aujourd'hui.

126. La détente internationale a pour la première fois dépassé le cadre des vœux pieux et des assurances verbales. Cette notion s'est justement affirmée dans le vocabulaire politique parce qu'elle renferme un contenu des plus concrets, à savoir les changements positifs qui s'opèrent dans la réalité même. En prenant

du recul on peut voir clairement tout ce qui a été accompli dans cette voie au cours des dernières années.

127. Une diminution du danger d'un affrontement militaire entre les deux systèmes sociaux a été rendue possible par les efforts conjugués d'un grand nombre d'Etats. Mais à cet égard, il faut donner une importance particulière aux accords bien connus conclus en 1972-1974 entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique. Il s'agit avant tout de l'Accord sur la prévention de la guerre nucléaire<sup>6</sup>. Deux grandes puissances se sont ainsi engagées à appliquer leurs efforts à l'élimination définitive du risque de conflit militaire entraînant l'utilisation des armes nucléaires, en particulier entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, de même qu'entre chacune de ces parties et d'autres Etats. En même temps, elles se sont entendues pour s'abstenir d'employer la force l'une contre l'autre et contre d'autres pays dans des circonstances susceptibles de mettre en péril la paix et la sécurité internationale.

128. Il y a encore peu de temps, l'Indochine, le Moyen-Orient et l'Asie du Sud étaient le théâtre de violents combats. Et d'ailleurs ce n'est pas seulement dans ces régions que les événements avaient pris une tournure dangereuse. A l'heure actuelle on a plus ou moins réussi à faire entrer certains des conflits internationaux dans la voie du règlement pacifique.

129. On sait qu'en Europe la tension a plus d'une fois atteint des proportions angoissantes. Certes, il n'y a pas eu d'affrontements militaires, mais si l'on essayait de calculer l'ensemble des dommages causés par la guerre froide et la tension on constaterait que ces dommages sont considérables à tous égards. Aujourd'hui, l'évolution politique du continent européen suit de plus en plus une voie différente. Non seulement on a pu résoudre des problèmes aigus intéressant l'organisation territoriale et politique qui s'est établie à la suite de la seconde guerre mondiale, mais dans l'ensemble, on a vu s'ouvrir la perspective d'un avenir pacifique plus assuré pour l'Europe.

130. Un autre bilan positif important de la détente s'ajoute à cela : je songe au développement des rapports bilatéraux entre Etats dotés de régimes sociaux différents. Autrefois, il y a eu aussi des périodes où ces Etats parvenaient à mettre au point entre eux une coopération pratique. Mais l'expérience des décennies écoulées prouve qu'il s'agissait là plutôt d'une exception que d'une règle. Maintenant la coexistence pacifique devient de plus en plus une loi de la vie contemporaine. On constate aussi des changements considérables dans la nature même des relations, qui sont de plus en plus pénétrées de l'esprit de la coopération pacifique.

131. Enfin, c'est précisément la détente qui a placé à l'ordre du jour la réorganisation des rapports économiques dans le monde. Il s'agit d'éliminer l'inégalité et la discrimination, d'assurer effectivement le droit souverain des Etats à disposer eux-mêmes de leurs richesses naturelles. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a demandé des comptes rigoureux à ceux qui depuis des siècles exploitent le travail et les ressources d'autrui. Cette session a tracé la voie de la liquidation de l'oppression économique.

L'Union soviétique soutient les revendications légitimes des pays en développement.

132. En général, on peut dire avec certitude que les événements internationaux évoluent essentiellement à l'heure actuelle dans le sens de la paix; mais en même temps nous devons prendre nettement conscience d'une chose : l'évolution vers la paix ne se fait pas toujours en ligne droite. Il n'est pas acquis que les difficultés diminueront d'année en année. En un certain sens, les problèmes auxquels nous nous heurtons aujourd'hui ne sont pas plus simples; ils sont encore peut-être plus compliqués que ceux d'hier et pas forcément pour des raisons objectives.

133. En dernière analyse, la solution des problèmes accumulés se trouve entravée par une opposition consciente des forces dont les intérêts sont liés à une politique contraire à la politique de détente. Examiné de près, chaque cas d'aggravation de la situation — qu'elle soit provoquée par les atteintes à la liberté et à l'indépendance des peuples, par l'exacerbation de la course aux armements ou par des tentatives faites pour éprouver la solidité des traités internationaux déjà conclus — témoigne des activités ouvertes ou secrètes de ces forces. Et lorsqu'on entend dire parfois que la détente ne serait qu'un phénomène passager et qu'elle se serait épuisée d'elle-même, il est facile de discerner sans erreur le camp d'où viennent les exorcismes de ce genre.

134. L'Union soviétique oppose à cela son mot d'ordre et demande que ne soient pas amoindris les efforts destinés à consolider et à rendre irréversibles les processus positifs déjà entrepris. Comme le soulignait récemment le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Brejnev, si l'on aspire à la paix, il faut appliquer une politique de paix; il faut lutter pour cette politique. Nous sommes convaincus qu'à notre époque, l'élimination totale de la menace de la guerre constitue une tâche à la mesure de nos forces, encore qu'elle ne puisse s'achever dans l'immédiat, à condition qu'un travail actif et opiniâtre y soit consacré.

135. Que le monde se trouve loin encore d'être ce que voudraient voir les peuples, cela nous est prouvé par les journées dramatiques que vit la République de Chypre. Certains pourraient croire que cet événement est de caractère purement local. L'Union soviétique, elle, voit les choses autrement.

136. Aux yeux du monde entier, la force des armes a permis de fouler aux pieds, d'affecter grossièrement l'indépendance et l'intégrité territoriale d'un Etat souverain Membre de l'Organisation des Nations Unies, membre du mouvement des pays non alignés. Le fait qu'il s'agit d'un petit pays apporte une coloration particulière à ce qui se passe là-bas. Un nouveau foyer de tension a surgi dans l'Etat méditerranéen et si l'on ne prend pas des mesures urgentes, personne ne saurait garantir que la situation ne s'aggravera pas davantage encore.

137. Dès le début, l'Union soviétique s'est érigée en défenseur des droits inaliénables de l'Etat chypriote. L'Union soviétique exige résolument qu'il soit mis fin à l'immixtion étrangère dans les affaires de Chypre; elle exige que les troupes étrangères soient retirées de son sol, que l'ordre constitutionnel soit rétabli dans le pays et que les Chypriotes se voient

offrir la possibilité de disposer eux-mêmes de leur destin. C'est le seul moyen de supprimer radicalement la tension qui existe là-bas à l'heure actuelle. Il faut respecter la Charte des Nations Unies, et cela ne doit pas rester parole creuse, comme le souhaiteraient ceux qui sont les responsables des événements de Chypre. La Charte doit également être appliquée dans le cas de la tragédie vécue par Chypre.

138. Il faut faire sortir de l'impasse le problème de Chypre, ce problème qui s'est formé à la suite des tentatives de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de le résoudre en petit comité, dans les ténèbres politiques et pour servir l'intérêt étroit des milieux militaristes. La proposition faite par l'Union soviétique prévoyant la convocation, dans le cadre de l'ONU, d'une conférence internationale sur Chypre<sup>7</sup>, correspond à cet objectif d'une solution équitable au problème de Chypre. Les décisions que celle-ci pourrait adopter avec la participation directe des représentants de la République de Chypre en vue d'assurer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays pourraient être garanties de manière efficace par les membres permanents du Conseil de sécurité car, on le sait, c'est précisément à eux qu'incombe, selon la Charte des Nations Unies, la responsabilité particulière du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

139. L'Indochine se trouve à l'autre bout de la planète, et la situation y est autre. Cependant, les raisons profondes qui expliquent pourquoi, dans certaines parties de la région, les canons ne cessent de parler et le sang continue de couler, sont les mêmes qu'à Chypre. Il s'agit du refus obstiné des forces de la réaction, fortes de l'appui extérieur, de tenir compte des droits légitimes des peuples.

140. Afin de mener jusqu'au bout le règlement politique au Viet Nam, il est nécessaire, avant tout, de contraindre le régime de Saïgon à cesser les provocations armées et les tentatives qu'il a entreprises pour saboter les accords de Paris sur le Viet Nam. Le respect rigoureux de ces accords par toutes les parties constitue une condition indispensable à une normalisation de la situation dans le pays. Quant au Cambodge, ses problèmes doivent être résolus par les Khmers eux-mêmes, en conformité avec leurs intérêts nationaux et sans aucune ingérence extérieure. Il convient aussi de consolider les résultats positifs des arrangements obtenus au Laos.

141. L'assistance et le soutien divers que l'Union soviétique et les autres pays de la communauté socialiste avaient prêtés au peuple vietnamien ont aidé celui-ci à remporter la victoire au bout d'une lutte longue et héroïque contre l'agression. L'Union soviétique continuera à appuyer le peuple vietnamien en temps de paix également. L'aspiration des forces patriotiques de l'Indochine à la liberté et à l'indépendance trouvera toujours de notre part compréhension et solidarité.

142. Voici près de 30 ans que le Moyen-Orient est en état de fièvre. Pendant cette période, des guerres y ont éclaté plus d'une fois, la dernière ne datant que d'un an. Cela suffit pour nous convaincre que le problème du Moyen-Orient doit être résolu, et résolu d'une manière équitable, en tenant compte des intérêts de tous les peuples de la région.

143. Qu'est-ce que cela signifie ? Avant tout, il s'agit de faire retirer les troupes israéliennes de tous — je dis bien de tous — les territoires arabes occupés depuis 1967 et d'assurer les droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine. Sinon, il ne saurait y avoir de paix durable au Moyen-Orient. Point n'est besoin d'être prophète pour prévoir un nouveau déclenchement des hostilités si le règlement du Moyen-Orient est ramené à des demi-mesures, quelle que soit la publicité dont on les entourera.

144. Des indices de plus en plus nombreux font apparaître qu'Israël considère le dégagement des troupes dans le Sinaï et sur les Hauteurs du Golan, non comme un premier pas vers un règlement général — comme cela devrait être — mais comme une manœuvre destinée à bloquer la situation. Nous assistons ainsi à un manque de volonté manifeste d'évacuer les territoires arabes occupés. Plus que cela, nous y voyons l'intention d'y rester. Sinon, comment expliquer l'hystérie militariste qui s'est de nouveau emparée d'Israël et ses tentatives de pression militaire sur les Etats arabes ? Si l'on n'y met un terme, la séparation des troupes pourrait se réduire à un simple regroupement des forces avant un nouvel affrontement militaire.

145. L'Union soviétique estime qu'il n'est pas possible de retarder la mise en œuvre des mesures tendant à un règlement politique radical au Moyen-Orient. Il s'agit de reprendre sans tarder les travaux de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient à Genève, le forum le plus approprié pour examiner l'ensemble complexe des problèmes du Moyen-Orient et pour trouver des décisions propres à satisfaire les parties engagées dans le conflit. Il va sans dire que cela est également vrai à l'égard du peuple arabe de Palestine, dont les représentants doivent participer à part entière à cette conférence.

146. Nous estimons que, d'une manière générale, il est temps que nous nous occupions sérieusement du problème de Palestine. Le problème exige une méthode d'approche plus large offrant les moyens devant permettre d'affirmer dans les actes, et non plus seulement en paroles, les droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine. C'est pourquoi nous étions d'avis qu'il convenait d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale la question de Palestine en tant que point séparé.

147. Certains s'efforcent de présenter la position prise par l'Union soviétique comme étant unilatérale et ne répondant qu'aux intérêts des Etats arabes. Oui, nous appuyons et continuerons à appuyer les demandes légitimes des Arabes, mais il ne serait pas juste de ne relever dans notre position que cet aspect de l'affaire. Lorsque nous cherchons à faire en sorte que les territoires acquis par la force ne deviennent pas un prix pour l'agresseur, cette revendication dépasse, de par sa teneur, le cadre du Moyen-Orient. Elle exprime l'intolérance à l'égard de l'agression en général. Il s'agit donc là d'un principe international important, dont doit s'inspirer toute politique sérieuse.

148. L'Union soviétique se prononce, en outre, pour l'existence et le développement d'Israël en tant qu'Etat souverain indépendant. Nous l'avons dit à maintes reprises et nous le réaffirmons à nouveau. Le progrès réel et non illusoire dans le processus du règlement

au Moyen-Orient créera les prémisses nécessaires au développement des rapports de l'Union soviétique avec tous les Etats de la région, y compris Israël.

149. L'éventail de la politique de paix et de détente est bien grand. Il importe de ne pas perdre le rythme acquis dans toutes les directions et, avant tout, là où l'on a déjà entamé un travail sérieux en vue de stabiliser les rapports entre Etats sur la base de la coexistence pacifique.

150. Dans cette optique, l'Union soviétique accorde une importance primordiale à l'heureux aboutissement de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. A l'heure actuelle, c'est le problème numéro un de la vie politique européenne. Si l'on porte un jugement objectif sur ce qui a déjà été réalisé par la Conférence, il faut reconnaître que le bilan est, au fond, impressionnant.

151. A-t-on jamais réussi, par le passé, à élaborer conjointement des règles pratiques régissant les rapports de paix entre Etats européens, notamment en ce qui concerne les problèmes qui, jusque-là, avaient semblé insolubles ? Point. Jusqu'ici, l'histoire n'a pas connu de tels précédents et certainement pas à cette échelle. Actuellement, ce travail est mené avec succès. Certains principes importants ont été formulés d'une façon détaillée et dans une optique européenne concrète. Le fait d'avoir trouvé, sur la base d'un équilibre raisonnable des intérêts des parties, des solutions acceptables pour tous, constitue un phénomène peu ordinaire en vérité. Tous les participants à la Conférence ne se fondent pas, même dans leurs relations bilatérales, sur une base aussi solide que celle qui est actuellement posée pour un accord paneuropéen.

152. Il s'est avéré également possible de s'entendre sur un grand nombre de questions relatives à la coopération entre Etats, dans les domaines les plus divers : économique, commercial, culturel, protection de l'environnement, développement des contacts humains et échange d'informations. La pratique a montré que ces questions peuvent être réglées si elles sont posées dans des proportions justes par rapport au problème essentiel, celui du maintien de la paix en Europe et si l'on s'en tient strictement au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et des peuples.

153. L'Union soviétique est convaincue qu'il est possible de faire aboutir la Conférence dans les meilleurs délais par l'adoption de décisions importantes dans l'intérêt de la sécurité en Europe. Cela dit, non seulement nous apprécions à sa juste valeur le travail déjà accompli, mais nous partons aussi du fait que les solutions des problèmes non encore résolus peuvent être trouvées si tous les participants font preuve de volonté politique et de réalisme à cet égard.

154. Certes, on ne saurait s'attendre à ce que la Conférence change d'un coup toutes les questions qui se sont accumulées au cours de longues années de tension et de méfiance. Mais elle est en mesure d'arriver à des arrangements sur les problèmes cruciaux déterminant une évolution pacifique et durable de la situation en Europe pour un avenir prévisible. Et, dans le sillage de la détente, il serait plus facile d'aborder les autres problèmes encore en souffrance.

155. L'Union soviétique continuera à tout faire pour assurer le plein succès de la Conférence. Nous espé-

rons que nos partenaires occidentaux feront preuve d'une même approche constructive à l'égard de cette tâche. Il est de l'intérêt des peuples d'Europe — et non seulement d'Europe — d'appliquer leurs efforts en vue de rapprocher le jour où des accords au sommet pourront être conclus pour consacrer la paix et la coopération à l'échelle du continent tout entier.

156. Il est également important de faire aboutir les entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale, la clef de voûte étant la stricte observation par tous de la règle de non-préjudice à la sécurité de toutes les parties. Un accord sur les problèmes examinés complèterait dans la pratique la détente politique en Europe par une détente militaire.

157. A notre avis, la matérialisation de l'idée de la consolidation de la paix en Asie sur la base des efforts conjugués des Etats ne doit pas être reléguée à un avenir lointain. Il est vrai que la situation dans cette région reste compliquée. Beaucoup de points chauds, de conflits et de différends entre Etats subsistent sur le continent asiatique.

158. La pensée politique en Asie s'oriente de plus en plus vers la recherche des voies en vue d'assurer la paix et la sécurité. N'est-ce pas là le sens des efforts déployés par l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh, pour normaliser les relations sur le sous-continent et le sens de l'idée de transformer l'océan Indien en une zone de paix ?

159. C'est avec satisfaction que nous constatons l'intérêt croissant que suscite l'initiative de l'Union soviétique de créer un système de sécurité collective en Asie. Un nombre croissant d'Etats d'Asie se prononce en sa faveur. La déclaration soviéto-indienne, signée à la suite de la visite effectuée par Léonid I. Brejnev en Inde en novembre 1973, contient les principes importants qui pourraient être à la base d'un système équitable des relations entre les Etats d'Asie.

160. L'instauration de la paix et de la coopération en Asie répond aux intérêts fondamentaux de tous les peuples asiatiques. La réalisation de cet objectif est une affaire qui concerne tous les pays de ce continent.

161. L'ordre du jour de la présente session comporte un point ayant un rapport direct avec l'assainissement du climat en Asie. Il s'agit de la proposition de 34 Etats, dont l'Union soviétique, d'assurer le retrait de toutes les troupes étrangères encore stationnées en Corée du Sud sous le drapeau des Nations Unies [A/9703 et Add.1 à 3]. La présence de ces troupes qui dure depuis plus de deux décennies constitue une source de tension politique et militaire permanente sur la presqu'île coréenne. Leur présence est d'autant plus déplacée dans les conditions actuelles où, sur l'initiative de la République démocratique populaire de Corée, des efforts ont été entrepris en vue de la réunification pacifique de la Corée.

162. Si l'on fait l'analyse des causes qui ont plus d'une fois provoqué une grave tension dans le monde et engendrent encore assez souvent des situations dangereuses, il n'est pas difficile de constater que, dans de nombreux cas, c'est la course aux armements qui en était à l'origine. Car c'est un fait qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, certains Etats se sont mis à accumuler des armements et à créer des

bases militaires sur les territoires d'autrui portant les tensions et le cliquetis des armes au rang de leur politique. Nul n'ignore que c'est cette politique qui a poussé parfois le monde jusqu'à une limite très dangereuse.

163. Que de discours ont été prononcés au cours du dernier quart de siècle à propos du désarmement et de l'arrêt de la course aux armements ! Aucun problème n'a peut-être dans une si grande mesure attiré l'attention des hommes d'Etat et de l'opinion publique dans le monde. Et cela se comprend. Une paix solide et durable est incompatible avec la course aux armements. Ces conceptions sont aux antipodes. Car on ne saurait songer à éliminer effectivement la menace de la guerre tout en continuant d'accroître les budgets militaires et en multipliant à l'infini les armements.

164. Il faut carrément faire face à la réalité; il n'a pas encore été possible d'arrêter la course aux armements. Qui plus est, aujourd'hui, cette course absorbe plus de ressources qu'il y a 10 ou 20 ans. Selon les calculs effectués chaque année, le monde jette dans la chaudière des armements plus de 250 milliards de dollars, ce qui est supérieur à l'ensemble du revenu national des pays en développement d'Asie et d'Afrique. Imaginez à quel point ces mêmes ressources seraient profitables si elles étaient consacrées à des besoins pacifiques, à des fins de développement, à la lutte contre la faim, la misère et la maladie.

165. Aucun gouvernement, du moins ouvertement, ne déclare qu'il est partisan de la course aux armements. Pourtant, on voit s'entasser de plus en plus d'armes. Chaque année, à la session de l'Assemblée générale, pendant trois mois, on a entendu, du haut de cette tribune, des appels à la cessation de la course aux armements, qui se poursuit quand même. Les archives des Nations Unies se remplissent de plus en plus d'études et de résolutions sur le désarmement, mais le désarmement n'en reste pas moins au point mort. Les chaînes d'assemblage n'arrêtent pas leur marche impitoyable, débitant sans cesse de nouveaux lots d'armes destructrices.

166. Il en résulte une situation paradoxale : jamais encore le mouvement pour la paix n'avait connu cette ampleur, et jamais encore le monde n'avait produit autant d'armements qu'aujourd'hui. D'une part, il y a des centaines de millions d'hommes qui aspirent à la paix, qui sont conscients du grave danger de la course aux armements, et d'autre part, nous voyons l'avalanche menaçante des armes.

167. De quoi s'agit-il ? Peut-être intervient-il ici des forces qui échappent à la volonté des hommes ? Assurément pas. La cause réside dans la politique et, puisque politique il y a, on peut se demander : la politique de qui ?

168. Si tout ne dépendait que des pays socialistes, la course aux armements serait finie depuis longtemps. Ce sont ces pays qui, plus que tout autre, ont avancé des propositions concrètes dans le domaine du désarmement. Dès leur entrée au premier plan de la scène internationale, les pays non alignés, eux aussi, se sont prononcés en faveur du désarmement. Des voix raisonnables se font entendre dans d'autres pays encore, voix qui résonnent avec une confiance accrue dans les parlements et dans les vastes milieux de l'opinion publique.

169. Les adversaires de la cessation de la course aux armements, ce sont les milieux militaires et industriels qui en tirent profit. Les hommes politiques liés à ces milieux, depuis longtemps déjà, placent plus haut leurs intérêts étroits que les aspirations des peuples, et l'influence de ces milieux se fait sentir dans toutes les négociations sur le désarmement, comme aussi à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

170. La course aux armements porte préjudice à tous les Etats, même à ceux qui n'y prennent pas une part directe. Tous les peuples vivent sous le même toit mondial, et les périls provenant de la croissance des prix des armements sont un danger pour tous. Par ailleurs, trouvera-t-on un seul pays dont l'économie ne souffre pas, dans une mesure plus ou moins grande, du fardeau de la course aux armements ? Tous ceux qui sont dans cette salle pourraient citer une multitude de faits et de facteurs qui confirment l'exactitude de cette thèse.

171. De plus, ces derniers temps, les perturbations économiques que subissent beaucoup d'Etats se sont intensifiées, influençant de plus en plus la condition matérielle des hommes. Les hommes d'Etat et les économistes essayent d'en trouver les causes, mais il y a une conclusion incontestable, confirmée chaque jour, chaque heure : c'est que l'aggravation des difficultés économiques est liée pour une bonne part à une course aux armements qui prend toujours plus d'envergure et qui est liée aussi à l'accroissement des dépenses militaires.

172. Puisque le problème du désarmement affecte tous les peuples, c'est de concert que tous les Etats doivent en aborder la solution.

173. L'essentiel est de ne pas faire du surplace en prenant pour prétexte la complexité de la tâche à accomplir. Si, à l'étape actuelle, il n'est pas possible de réaliser cette tâche d'emblée, il faut s'efforcer d'obtenir la solution de questions concrètes, à condition d'arriver pas à pas vers l'objectif final : le désarmement. Au fond, cette méthode d'approche a déjà été mise à l'épreuve ces dernières années et elle s'est justifiée.

174. A mesure que des changements positifs se fraient un chemin dans le monde, on voit s'améliorer les conditions objectives nécessaires pour arriver à des arrangements pratiques dans le domaine du désarmement. Il est significatif que ce soit justement depuis quelques années qu'on a enregistré la plupart des accords de cette nature, et bien qu'ils ne fassent pas revenir en arrière la course aux armements, ils la freinent cependant dans un certain nombre d'aspects.

175. Il s'agit dans un cas des limites imposées au perfectionnement ultérieur des armements nucléaires et à la mise au point de nouveaux types d'armes destructrices. Voilà plus de 10 ans que le Traité de Moscou sert bien à cet objectif, traité qui interdit les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau.

176. C'est dans le même sens qu'opère le Traité conclu le 3 juillet 1974 entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, selon lequel ces deux pays se sont engagés à arrêter à partir du 31 mars 1976, les essais souterrains d'armes nucléaires à charge très puissante et à limiter d'une manière générale toutes les explosions

expérimentales souterraines d'armes nucléaires. L'Union soviétique cherchera à faire en sorte que l'interdiction des essais d'armes nucléaires devienne finalement universelle et totale.

177. Dans un autre cas, il s'agit des limites imposées à la dissémination territoriale des armements. Tel est l'essentiel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont l'efficacité a été prouvée. Nous sommes d'avis d'utiliser à plein les possibilités propres à ce traité. Nous sommes pour l'augmentation du nombre des Etats participants. Il s'agit de conférer au Traité un caractère universel.

178. Certains accords excluent de la sphère éventuelle de mise en place des armes nucléaires le fond des mers et des océans, l'espace extra-atmosphérique et les corps célestes. En vertu de l'arrangement international approprié sont interdites et limitées des arsenaux des armes telles que les armes bactériologiques, et il devient maintenant possible de mettre hors-la-loi un autre moyen de guerre meurtrier : les armes chimiques.

179. Quant aux accords sur la limitation des armements stratégiques conclus entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, il ne me paraît pas nécessaire d'en expliquer l'importance sans précédent, puisqu'ils ont pour but de réduire la base matérielle de la course aux armements dans le domaine des armes nucléaires et des missiles. Tout récemment, de nouveaux arrangements importants sont venus s'y ajouter, puisqu'en juillet dernier, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont décidé de limiter plus encore leurs systèmes de missiles et ont tracé les voies d'une nouvelle limitation des armements stratégiques offensifs, en qualité aussi bien qu'en quantité. La délégation de l'Union soviétique à Genève, où les pourparlers ont repris il y a quelques jours, a reçu pour ferme instruction de chercher à parvenir à une solution.

180. Les intérêts suprêmes des peuples, non seulement de l'Union soviétique et des Etats-Unis mais aussi les intérêts des peuples du monde entier, exigent que l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui disposent d'une puissance colossale en armes nucléaires, déploient tous leurs efforts pour que soient trouvés des arrangements et accords appropriés. Nous exprimons notre satisfaction du fait que cette idée ait été clairement exprimée du haut de la tribune même de l'Assemblée générale par le président Ford des Etats-Unis [2234<sup>e</sup> séance].

181. Lorsque deux puissances procèdent volontairement à la limitation de leurs préparatifs militaires et qu'elles fixent un plafond au-dessus duquel elles ne peuvent pas augmenter leur potentiel d'armes nucléaires et de missiles, leurs actes doivent, entre autres, servir de bon exemple à d'autres pays.

182. L'Union soviétique continuera de déployer des efforts inlassables pour faire progresser le désarmement dans les secteurs où cela sera possible; elle poursuivra la recherche de nouveaux domaines où les efforts conjugués des Etats pourront permettre d'arriver à des résultats concrets.

183. L'Union soviétique a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, en tant que question importante et urgente, une question intitulée : "Interdiction d'agir sur l'environnement et le climat à des fins mili-



taires et autres incompatibles avec le maintien de la sécurité internationale, le bien-être et la santé de l'être humain" [A/19702].

184. Quelle a été la raison de cette initiative ? Les succès du progrès scientifique et technique ont accru la possibilité d'agir sur la nature et le climat du globe terrestre et, jusqu'à un certain point, de diriger les processus complexes et puissants qui s'y opèrent. Malheureusement, les découvertes les plus récentes peuvent être utilisées non seulement à des fins créatrices, mais aussi à des fins militaires, ce qui ferait subir à l'humanité tout le poids de leurs effets dévastateurs. Ce n'est point là une idée de science-fiction, mais une menace qui prend un caractère de plus en plus réel et précis. Il est de l'intérêt commun de tous les peuples d'étouffer ce danger dans l'œuf.

185. L'Union soviétique propose la conclusion d'une convention internationale qui mettrait hors-la-loi l'utilisation de l'environnement à des fins militaires. Le respect des dispositions de cette convention, dont nous présenterons le projet [voir A/C.1/L.675], pourrait être assuré par les mesures indispensables que prendrait chaque Etat, selon ses procédures constitutionnelles, afin d'interdire toutes activités contraires à la convention; il pourrait aussi être assuré par la voie de la consultation et de la coopération des Etats, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

186. La conclusion d'une convention semblable servirait à empêcher l'apparition de nouveaux moyens de guerre et contribuerait en même temps à la solution du problème qui intéresse l'humanité tout entière, à savoir la protection de l'environnement. Nous espérons que tous les Etats qui participent à l'Assemblée générale examineront notre proposition dans la pleine conscience de l'importance universelle que revêt cette initiative de poids. L'Union soviétique et les pays socialistes dans leur ensemble n'en attendent aucun avantage politique. Nous avons fait cette proposition parce qu'elle est de l'intérêt de tous les Etats, de tous les peuples et du monde entier.

187. Pour ce qui est de son attitude envers l'Organisation des Nations Unies, l'Union soviétique estime que celle-ci peut et doit jouer un rôle important dans le développement et la consolidation des processus positifs typiques du monde d'aujourd'hui. Elle a inscrit à son palmarès bon nombre de résolutions utiles destinées à renforcer la paix internationale. Il s'agit maintenant de les mettre en pratique d'une manière suivie.

188. De ce point de vue, je voudrais plus particulièrement dégager certaines des résolutions adoptées au cours de ces deux ou trois dernières années à une forte majorité. Je pense en premier lieu au non-recours à la force dans les relations internationales et à l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires [résolution 2936 (XXVII)]. C'est là une résolution de l'Assemblée qui a valeur de principe. Il est indispensable qu'elle prenne force contraignante pour tous les Etats et c'est au Conseil de sécurité de dire son mot dans ce sens.

189. On ne saurait dire que la résolution des Nations Unies relative à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement [résolution 2833 (XXVI)] soit demeurée sans suite. Un comité *ad hoc* de cette

conférence a même été instauré [résolution 3183 (XXVIII)], comité aux travaux duquel prennent part trois puissances nucléaires aux côtés d'autres Etats. Cependant, en fait, le fond du problème n'a pas encore été abordé. Il est temps que ce comité procède, en contact étroit avec les puissances nucléaires, à l'élaboration de recommandations concrètes sur les aspects pratiques de la convocation de la conférence. Le boycottage de cette initiative importante de la part de certains Etats est contraire à la volonté clairement exprimée par l'immense majorité des Membres des Nations Unies. Nous y voyons un défi lancé à l'Organisation mondiale.

190. On voit aussi traîner en longueur — et ce n'est assurément pas la faute de l'Union soviétique — la réalisation d'une mesure aussi importante pour tous que la réduction de 10 p. 100 des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'assistance aux pays en développement. C'est là un exemple du même ordre. Cependant, cette mesure aurait le double avantage de contribuer à la limitation de la course aux armements et en même temps d'accorder une aide supplémentaire aux Etats qui en ont particulièrement besoin. L'attitude à l'égard de cette proposition est, en quelque sorte, la pierre de touche et la preuve des intentions véritables des Etats à l'égard des problèmes brûlants de l'actualité.

191. Il y a un grand potentiel, un potentiel qui est loin d'être épuisé quant à l'approfondissement de la détente : il s'agit du développement ultérieur des relations bilatérales entre Etats sur la base des principes de la coexistence pacifique. C'est sur cette base que notre pays est tout prêt à établir et à élargir des relations non seulement normales, mais, lorsque cela est possible, des relations amicales avec tous les Etats qui partagent notre manière de voir. Cela a toujours été, cela reste l'une des grandes orientations de la politique extérieure de l'Union soviétique.

192. Nous voulons que tous les résultats positifs obtenus jusqu'à présent dans nos relations avec les grands Etats capitalistes, grâce aux efforts déployés de part et d'autre, soient consolidés. Nous nous efforçons d'aller toujours plus loin pour conférer à ces relations un caractère de stabilité. A cet égard, l'Union soviétique a accueilli avec satisfaction les déclarations des nouveaux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique, de la France et de la République fédérale d'Allemagne quant à leur intention de poursuivre la politique de détente et de coopération.

193. Dans les relations avec les Etats appartenant à un système social différent, les liens économiques, scientifiques et techniques prennent une place de plus en plus importante. Si la coopération dans ces domaines repose sur les principes de l'égalité en droit et de la non-ingérence, elle ne sera pas seulement mutuellement avantageuse, mais contribuera également à créer en quelque sorte la base matérielle d'une paix durable et de relations de bon voisinage.

194. Nous apprécions hautement les bonnes relations — dans certains cas même, on peut parler de relations étroites — qui se sont établies entre l'Union soviétique et un grand nombre de pays en développement. Les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui se sont engagés dans la voie de l'indépendance

nationale et de la consolidation de leur autonomie économique peuvent compter fermement à l'avenir sur notre soutien. Nous avons été à leurs côtés dès le début de leur lutte contre le colonialisme; nous les avons aidés à affirmer leur indépendance; à toutes les étapes, par nos paroles et par nos actes, nous avons soutenu et continuerons de soutenir les pays en développement. C'est notre politique de principe que nous poursuivrons sans faillir.

195. C'est dans les voies de la paix et de la coopération, du strict respect des principes d'égalité et de souveraineté, du droit des Etats à disposer eux-mêmes de leurs ressources naturelles qu'il faut rechercher la solution des problèmes aussi complexes et urgents que les crises de l'énergie et de l'alimentation, problèmes qui reçoivent une grande attention, notamment aux Nations Unies.

196. La présente session de l'Assemblée générale a vu s'accroître le nombre de jeunes Etats Membres des Nations Unies. Nous sommes particulièrement satisfaits que la République populaire du Bangladesh soit devenue Membre à part entière des Nations Unies, ce qui a mis fin à l'injustice dont ce grand Etat asiatique avait fait l'objet.

197. L'Union soviétique, qui a été l'une des premières à établir des relations diplomatiques avec la République de Guinée-Bissau, se réjouit sincèrement de son admission aux Nations Unies. L'Union soviétique salue également l'entrée aux Nations Unies de ce nouvel Etat indépendant, la Grenade. C'est maintenant la proclamation de l'indépendance nationale du Mozambique qui est à l'ordre du jour. Les tentatives faites dans le but de saboter le processus naissant de décolonisation de ce pays doivent trouver une riposte des plus résolues. Il va sans dire que ceci s'applique également à l'Angola. Ce serait là un digne couronnement de la lutte armée pour la libération nationale dans les anciennes colonies portugaises et constituerait un témoignage supplémentaire de la nature irréversible de l'évolution sociale.

198. L'année qui s'est écoulée depuis le coup d'Etat fasciste au Chili a montré toute la profondeur de la tragédie qui avait frappé le peuple chilien. Mais cette année a prouvé quelque chose d'autre, c'est que la terreur sans fin, les répressions persistantes, la violation des droits humains élémentaires ne peuvent briser la volonté du peuple chilien qui aspire à une vie libre et indépendante. Les crimes sanglants perpétrés par la Junte se trouvent en contradiction flagrante avec les principes et les buts humains élevés des Nations Unies et jettent un défi à l'honneur et à la conscience des hommes. Ce n'est pas par hasard que la Junte se trouve pratiquement dans un profond état d'isolement international.

199. La lutte pour l'indépendance nationale et l'affranchissement économique, pour l'élimination des derniers vestiges du système colonial, remporte ces dernières années des victoires impressionnantes. Cependant, cette lutte est encore loin d'être achevée. On ne saurait tolérer les manifestations d'oppression économique et d'inégalité, ni le fait que les stigmates du colonialisme, de l'*apartheid* et de la discrimination raciale subsistent sur notre globe. Tant qu'ils ne disparaîtront pas, les Etats épris de paix et l'Organisa-

tion des Nations Unies dans son ensemble ne doivent pas ralentir leurs efforts afin de les éliminer.

200. A considérer les problèmes posés par l'évolution des événements mondiaux dans toute leur diversité, il est toujours nécessaire de mettre en relief les questions les plus urgentes. C'est en effet sur elles que doivent se concentrer les efforts des Etats qui aspirent à la consolidation de la paix. L'Union soviétique estime que certaines des tâches primordiales d'aujourd'hui sont les suivantes : procéder effectivement au règlement de la question de Chypre, mettre fin à la violence dont ce pays et son peuple font l'objet, assurer le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de cet Etat et convoquer à ces fins, dans le cadre des Nations Unies, une conférence internationale représentative sur Chypre; reprendre sans délai les travaux de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, afin de résoudre les problèmes de l'établissement d'une paix juste et durable dans cette région; faire aboutir dans les meilleurs délais la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, en adoptant au sommet des décisions propres à assurer au continent européen un avenir pacifique; chercher à obtenir des arrangements concrets dans les pourparlers soviéto-américains sur la limitation des armements stratégiques, dans les négociations multilatérales sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale et au sein du Comité du désarmement; prendre des mesures en vue de mettre en œuvre les résolutions adoptées à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale en vue de consolider l'indépendance économique des Etats en développement.

201. Personne n'oserait affirmer que la solution de tous ces problèmes, ainsi que la solution d'autres questions sur lesquelles nous avons attiré l'attention de l'Assemblée sera chose facile. Mais la solution est indispensable et possible. Tous les Etats qui sont effectivement désireux d'établir des formes pacifiques et raisonnables dans les rapports internationaux doivent y consacrer leurs efforts. Quant à l'Union soviétique, elle ne ménagera pas les siens afin de contribuer à instaurer sur la terre une paix solide et durable.

202. M. CALLAGHAN (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole à cette heure avancée, alors que la perspective du déjeuner doit être infiniment plus séduisante que l'idée d'entendre un autre discours indigeste. Je ne peux simplement que m'engager à ne pas être trop long et à ne pas prendre trop de votre temps.

203. Pourtant, je dois tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser les félicitations du Royaume-Uni à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée, étant donné surtout que votre pays a joué un rôle aussi important dans le travail de l'Organisation, et, sous votre conduite, nous comptons tous sur une période de travail constructif.

204. De même que les autres orateurs qui ont déjà pris la parole, nous saluons également deux nouveaux Etats membres du Commonwealth, le Bangladesh et la Grenade, ainsi que la Guinée-Bissau, le plus récent des pays à accéder à l'indépendance.

205. C'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée. Je regrette de ne pouvoir rester au-delà de cette heure du déjeuner, mais je dois invoquer le privilège du nouveau venu et faire, avec votre permission, quelques observations quant à nos espoirs et à nos aspirations pour l'Organisation mondiale.

206. Je commencerai par donner l'assurance que mon gouvernement a pour ferme politique de donner tout l'appui possible aux Nations Unies. Nous le faisons, parce que nous sommes convaincus que cet organe constitue le meilleur forum où nous puissions nous attaquer à un grand nombre de problèmes redoutables devant lesquels l'humanité se trouve placée.

207. Il ne devrait pas être nécessaire qu'il y ait une crise de l'énergie, une crise de la population, une crise des matières premières, pour nous enseigner que le monde se rétrécit et nous rend plus interdépendants. Ce sont maintenant les clichés de nos discours et la preuve n'en est plus à faire. Cependant, lorsqu'il faut agir, nous ne nous conduisons pas comme si nous le croyions. Dire cela, ce n'est pas critiquer l'Organisation elle-même.

208. Trop souvent, nous rendons les Nations Unies responsables de notre propre incapacité à agir de concert pour faire face à un problème commun. Les faiblesses de la coopération internationale, qui existent aujourd'hui, ne sont pas des faiblesses des Nations Unies. La responsabilité nous en incombe à nous, les Etats Membres, qui avons décidé que les Nations Unies devraient travailler sur la base du plus petit dénominateur commun d'accord entre les Etats Membres. Ce consensus négatif — car c'est bien de cela qu'il s'agit — n'est souvent autre chose qu'une formule mince comme une feuille de papier, destinée à camoufler nos divergences sans qu'il y ait vraiment accord des idées. Un tel consensus ne saurait être interprété comme une approbation universelle. En fait, parce que les choses se passent ainsi, il arrive parfois que les paroles par lesquelles nous exprimons ce consensus négatif n'ont aucune chance de se traduire en actes parce que les actes envisagés ne correspondent pas aux réalités.

209. Ce qu'il nous faut, pour pouvoir agir de concert, est un consensus positif, un effort énergique pour parvenir à un terrain d'entente et une volonté égale de travailler ensemble pour surmonter les difficultés politiques et économiques de nos peuples.

210. Je ne sous-estime pas les difficultés. Nos intérêts sont aussi divers que les nations que nous représentons. Mais, dans le passé, des pays divers et fiers sont parvenus à laisser de côté leurs divergences et à s'unir pour faire face à un ennemi commun. Aujourd'hui, nous avons à faire face à des ennemis communs : l'inflation, la récession et la pauvreté. Unissons-nous pour les vaincre.

211. Cependant, si nous voulons parvenir à ce consensus positif que je demande, il ne nous faut pas seulement des politiques solides, il faut cet état d'esprit qu'exprimait le précédent Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, Willy Brandt, lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session. Il a dit :

«... nous ne sommes pas venus ici pour nous servir des Nations Unies comme d'un mur des lamen-

tations pour les problèmes allemands, ni pour présenter des revendications qui, nous le savons, ne peuvent pas, de toute façon, être satisfaites ici. Nous sommes venus ici, au contraire, pour assumer notre part de responsabilité dans les affaires mondiales, conformément à nos convictions et dans le cadre de nos possibilités" [2128<sup>e</sup> séance, par. 6].

C'est dans cet esprit que le Gouvernement du Royaume-Uni est résolu à apporter à l'Assemblée la volonté politique de jouer un rôle sérieux dans la recherche de la solution des problèmes qui se posent à elle. Tel sera le gage de notre promesse d'appui.

212. Avant de venir ici, j'ai pris la précaution de lire le compte rendu des débats de la précédente session de l'Assemblée générale. Dans de nombreux discours alors — comme c'est le cas d'ailleurs encore cette fois-ci — le leitmotiv était le progrès de la détente. M. Kissinger a parlé [2124<sup>e</sup> séance] de la communauté d'intérêts entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et de la nécessité d'établir un vaste réseau de rapports constructifs; et M. Gromyko a dit [2126<sup>e</sup> séance] — et il en a parlé à nouveau aujourd'hui — que nous étions arrivés à un tournant dans la longue période de tension, pour passer à une coopération pratique. M. Gromyko et l'Union soviétique savent que, depuis que j'occupe mes fonctions actuelles, j'ai le ferme désir de voir le Royaume-Uni jouer un rôle complet et positif dans l'encouragement à cette politique de coopération pratique dans nos contacts bilatéraux.

213. Sur le plan des négociations multilatérales, les conversations qui ont eu lieu à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces, ont avancé — pour dire les choses poliment — à une allure extrêmement lente. J'espère que nous pourrions accélérer quelque peu ces deux séries de conversations afin que nous puissions annoncer des résultats positifs avant la prochaine session de l'Assemblée.

214. Les entretiens, à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe notamment — s'il existe suffisamment de bonne volonté et d'esprit de compréhension des soucis et des intérêts de tous les participants — se prêtent déjà à une prompt conclusion. Nous avons toujours reconnu que les entretiens sur la réduction mutuelle et équilibrée des armements seraient plus lents et plus complexes. Mais notre objectif, dans les deux séries de négociations, devrait être identique : établir en Europe un ordre qui permette à nos peuples de vivre dans la sécurité et la coopération, tout en réduisant en même temps le fardeau accablant des dépenses en armements.

215. Ce serait véritablement un triomphe si l'Europe, qui trop souvent, au cours de ce siècle, a été le centre de l'inhumanité et de conflits insensés, pouvait devenir le modèle d'un nouvel ordre de relations internationales exempt de guerres et de menaces de guerre. Heureusement, depuis quelques années, la menace de guerre entre l'Est et l'Ouest n'est plus une grave préoccupation des Nations Unies; mais l'ensemble des problèmes nouveaux et enchevêtrés constitue, de manière différente, une menace aussi grave pour nous tous.

216. Ce transfert de notre attention résulte, évidemment, de l'augmentation massive et sans précédent des prix du pétrole. En surface — mais seulement en

surface — il pourrait sembler qu'il y a une différence naturelle d'intérêts entre les pays qui voudraient voir une réduction des prix du pétrole et ceux qui souhaitent maintenir ces prix aux niveaux actuels ou même les relever. Cependant, tel n'est pas le cas. Il est de l'intérêt tant des producteurs que des consommateurs que les prix des produits de base et des produits manufacturés ne se poursuivent pas mutuellement en une spirale ascendante sans fin.

217. Dans l'intervalle, même si, comme nous l'espérons, les prix ne restent pas aux niveaux actuels, nous devons faire face à la question de savoir comment adapter les systèmes monétaires et économiques du monde pour faire la part des vastes revenus du pétrole dont bénéficient actuellement certains pays, qui ne peuvent même pas les absorber immédiatement.

218. A mon avis, l'objectif immédiat est clair et ne présente pas de complications. Il s'agit d'allier les revenus des pays producteurs de pétrole à la technique des pays développés, afin que la production accrue et le commerce mondial qui résulteraient de cette alliance puissent servir en premier lieu les pays en développement qui en ont le plus grand besoin. La connaissance que nous avons du mécanisme monétaire international est suffisamment avancée pour que nous puissions le faire d'une manière qui soit équitable aussi bien pour les pays producteurs de pétrole que pour ceux qui ont besoin de ressources. Il faudra utiliser de nouvelles techniques, mais cela n'est nullement impossible s'il y a la volonté politique voulue et la compréhension du problème.

219. La prospérité économique mondiale sans précédent des dernières années a eu pour résultat la hausse du prix des matières premières avant l'augmentation récente des prix mondiaux et des cours du pétrole. A leur tour, ces prix plus élevés des matières premières se sont fait sentir sur le prix des produits finis et l'inflation qui en est résultée a concorde avec une période dans laquelle le système de Bretton Woods, qui permettait de contrôler les relations monétaires internationales, s'est désintégré. Une action collective s'impose maintenant si nous voulons faire en sorte que le vaste fonds excédentaire du pétrole soit utilisé de manière constructive pour maintenir la demande et le niveau du commerce mondial car, inévitablement, les excédents des producteurs de pétrole ont en contrepartie les déficits que connaissent les consommateurs.

220. A notre avis, ce serait une erreur aux conséquences mondiales si les consommateurs de pétrole cherchaient individuellement à éliminer leur déficit provoqué par l'achat de pétrole avant que ne soient conclus des accords internationaux sur la manière d'investir les excédents dont disposent les producteurs de pétrole. Il faut tenir compte des excédents.

221. Mon propre gouvernement est convaincu que si les pays éliminent trop rapidement la part de leur déficit qui provient des achats de pétrole, on se trouverait placés devant un effet de boule de neige qui viendrait aggraver le risque d'une récession mondiale. Nous espérons par conséquent que tous les principaux consommateurs de pétrole renonceront à la politique qui consiste à appauvrir le voisin.

222. Bien entendu, la question se pose alors de savoir comment financer ces déficits. Jusqu'à présent

le monde a eu de la chance. Les mécanismes existants du marché ont supporté le principal fardeau. Des accords bilatéraux ont été conclus entre producteurs de pétrole et pays déficitaires. Mais certains pays, aussi bien dans la catégorie des pays en développement que dans celle des pays industrialisés, ne peuvent trouver de fonds sur le marché; et même s'ils le pouvaient, ils ne pourraient payer les taux actuels d'intérêt élevés. On n'a pas assez fait pour les aider.

223. Le Directeur du FMI a réuni plus de 3 milliards de dollars pour ce qu'on appelle les facilités de pétrole. Cela donne déjà de bons résultats, mais ce n'est qu'une première étape minime si on la compare à l'ampleur du problème. Il est nécessaire de trouver d'autres fonds provenant d'une source moins coûteuse, car il faut aider rapidement les pays dont l'économie a été la plus atteinte par la hausse du prix du pétrole.

224. Le Secrétaire général a lancé un appel pressant à des contributions à son opération d'urgence afin d'aider les plus atteints, et la Communauté économique européenne a offert de contribuer pour une somme atteignant 500 millions de dollars. J'espère qu'elle le fera rapidement et que d'autres donateurs en puissance agiront de manière que cette opération de secours puisse débiter pendant que sont élaborés et négociés les arrangements à plus long terme qui s'imposent. Ces derniers devront être, je le souligne, beaucoup plus importants que tout ce qui a pu être conçu jusqu'à maintenant.

225. Le Royaume-Uni continuera d'insister sur la nécessité d'une action entreprise en coopération afin de lutter tout à la fois contre la récession et l'inflation. Nous agissons ainsi parce que nous pensons qu'une action internationale est aussi nécessaire que des mesures nationales pour éviter le double fléau du chômage et de l'escalade des prix pour nos populations.

226. Il est évident pour nous que le bien-être de nos peuples dépend plus que jamais de ce que feront les autres pays et nous-mêmes. Ainsi, le message que l'Assemblée doit apporter au monde est celui déjà bien des fois entendu : nous devons vivre ensemble en entretenant des relations de bon voisinage, en veillant à ce que lorsque nous ferons de l'ordre chez nous, nous ne rendions pas la vie des autres plus pénible; il faut entendre le bon voisinage dans le sens où nous sommes conscients du sort des pays qui ont le plus souffert des récents événements et de la nécessité d'agir efficacement pour les aider.

227. Si les problèmes actuels que le monde connaît sur le plan de l'énergie et de l'économie présentent de grandes difficultés, — et c'est bien le cas — je reconnais qu'ailleurs, sur le plan politique, certaines perspectives sont plus prometteuses. J'ai déjà parlé du progrès constant, quoique mesuré, dans le domaine de la détente. En Europe occidentale, nous avons l'immense satisfaction de voir rétablie la démocratie et restaurés les droits de l'homme en Grèce et au Portugal, deux des nations les plus anciennes et les plus respectées de notre continent. Les conséquences n'ont pas été limitées à la seule Europe. Les événements du Portugal ont eu un effet considérable sur le continent africain, puisque le nouveau Gouvernement

portugais a décidé d'accorder l'indépendance à ses colonies africaines.

228. Je rends hommage à l'intelligence d'hommes d'Etat des dirigeants intéressés qui ont négocié rapidement et harmonieusement les règlements des problèmes posés par la Guinée-Bissau et le Mozambique. Nous avons tous plaisir à souhaiter la bienvenue à la Guinée-Bissau à cette session des Nations Unies, en qualité de Membre à part entière. Un événement non moins important s'est produit au Mozambique où le nouveau gouvernement provisoire a été instauré. Nous saluons chaleureusement l'Accord de Lusaka, conclu entre le Gouvernement portugais et le Frente de Libertação de Moçambique [FRELIMO]. Je crois que cet accord permet d'espérer beaucoup quant à l'avenir et mon gouvernement attend le jour où nous accueillerons un Mozambique indépendant et, plus tard, une Angola indépendante en tant que Membres de la famille des Nations Unies.

229. Nous examinons naturellement la manière dont ces événements influenceront sur ceux de Rhodésie où le Royaume-Uni conserve une responsabilité capitale. La situation dans ce pays n'a pas encore été maîtrisée de manière satisfaisante. Le Gouvernement du Royaume-Uni poursuit fidèlement sa politique de sanctions contre le régime rhodésien et nous nous en tiendrons à cette politique. Il ne saurait y avoir de règlement satisfaisant sans l'assentiment des Africains qui vivent dans le pays. Il nous semble que l'évolution du Mozambique apporte des réalités nouvelles dans la situation et nous soumettons ces possibilités à un examen très actif. Mon gouvernement cherchera à profiter de toute occasion de parvenir à un règlement conforme aux besoins et aux vœux de tous les habitants de Rhodésie.

230. Au Moyen-Orient aussi se sont produits certains changements favorables. Je me joins à l'admiration que nous portons tous à la grande énergie dont a fait preuve le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis qui a réalisé le dégagement actuel. Mais la leçon du passé — et ici je suis d'accord avec ce qui a été dit par l'orateur précédent — est que si nous laissons se ralentir et dériver cet élan de paix vers l'impasse, ce sera la plus sûre garantie d'une autre guerre. Négocier c'est comme monter à bicyclette : si l'on cesse de pédaler, on tombe. C'est la leçon que nous devons apprendre.

231. La visite que j'ai faite dans cette région au début de l'année m'a convaincu que la période était propice à un règlement du problème. L'occasion continue de s'en offrir à nous. Il faudra des compromis, mais il y a dans tous les pays intéressés des hommes d'envergure qui pourraient arriver à un accord donnant la paix, la sécurité et la justice à tous les peuples de la région; et nous appuierons la prochaine série d'entretiens destinés à parvenir à ces résultats.

232. J'en viens à Chypre. Pendant que des progrès étaient réalisés en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient, une fusée à retardement a éclaté cet été dans l'île de Chypre. Cela vient nous rappeler, à supposer que ce soit nécessaire, que le conflit est inévitable si des griefs existant de longue date sont négligés et restent sans remède. Mais le conflit est tout aussi inévitable si certains griefs sont éliminés pour être remplacés par d'autres non moins intenses; et je crains

que cela risque de se produire à Chypre; c'est ce que nous nous efforçons d'éviter.

233. Aussi je rends hommage au Secrétaire général pour ses efforts inlassables et constructifs au cours de cette crise. Cela a été également un privilège pour le Royaume-Uni que de travailler aussi intimement avec les Nations Unies tout au long de cette période.

234. Je rends également hommage — et je suis certain que nous le faisons tous — au travail de la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre, et notamment à ces courageux jeunes gens venus d'Autriche, du Canada et du Danemark, ainsi que de mon propre pays, qui ont sacrifié leur vie à la cause de la paix lorsqu'ils étaient au service de la Force des Nations Unies.

235. Les actes de mon propre gouvernement ont toujours été dictés par notre désir de répondre à la demande des Nations Unies telle qu'elle s'exprimait dans la résolution 353 (1974) du Conseil de sécurité et dans celles qui l'ont suivie. Dans le tumulte des discussions qui ont eu lieu entre d'autres Etats et les accusations lancées à l'OTAN, l'objectif du Royaume-Uni a été de servir les intérêts des habitants de Chypre — de tous les habitants de Chypre — et nous continuerons d'être prêts à nous mettre à leur disposition et à celle de l'Organisation, pour offrir notre aide s'il le faut.

236. Le Traité de garantie de 1960 et la Constitution de 1960 se sont tous deux avérés être entachés de défauts graves. Il s'agit donc de savoir comment les adapter pour apporter à l'île une paix et une stabilité durables. Celles-ci ne pourront venir que d'un règlement éminemment juste et qui soit ressenti comme tel par ceux qui sont concernés.

237. Il est prometteur que la Grèce et la Turquie aient réaffirmé leur engagement à l'égard d'une île de Chypre souveraine et indépendante. Nous partageons aussi cette opinion. Une paix durable dans la région repose sur la non-existence du partage et de l'*enosis*. Ceci dit, le mieux serait que la population qui vit dans l'île joue elle-même un rôle essentiel dans le choix de son avenir. Et c'est pourquoi nous saluons l'ouverture d'entretiens entre M. Clerides et M. Denktas, encore que ces entretiens aient porté jusqu'à maintenant uniquement sur des questions humanitaires. Nous espérons qu'ils seront bientôt élargis de manière à englober les questions politiques qui restent à résoudre.

238. Jusqu'à présent, comme chacun l'a compris ici, il n'y a pas d'accord sur la question centrale de savoir si l'on devrait instaurer un système fédéral dans la République. Tant que cette question n'aura pas trouvé de réponse, il ne sera pas possible de passer à d'autres questions telles que les limites des zones relevant de l'administration communale, ce que devraient être les pouvoirs du gouvernement central ou les pouvoirs respectifs des régions autonomes, ou à cette autre importante question qui n'a pas encore été abordée, à savoir celle de la réduction et du retrait des forces armées, des armements et d'autres matériels de guerre de l'île. En raison des vastes divergences existant entre les parties sur ces questions, il nous semble que le meilleur moyen d'aboutir à un règlement consiste pour le moment à continuer d'encourager les entre-

tiens entre M. Denktaş et M. Clerides, qui représentent les populations dont l'avenir est en jeu.

239. Le Gouvernement britannique, pour sa part, serait prêt à apporter son assistance à un stade ultérieur si cela pouvait être jugé utile. Mais je suis d'accord avec ceux qui ont déjà dit que le sort des réfugiés presse davantage et qu'il faudrait agir d'urgence pour soulager leur sort avant l'hiver. Le Royaume-Uni a déjà répondu à ces besoins, aussi bien par les mesures pratiques qu'il a prises, profitant de sa présence dans l'île, que par le versement d'une somme de 500 000 livres au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et d'une somme de 50 000 livres au Comité international de la Croix-Rouge.

240. Pour ce qui est de la question des bases souveraines britanniques, j'ai pris note de ce que vous avez dit, Monsieur le Président [2233<sup>e</sup> séance, par. 46], mais je voudrais ajouter que, pour le moment en tout cas, ces bases ne sont pas considérées par l'une ou l'autre des parties comme faisant partie de la République de Chypre. Quoi que certains puissent en penser, ces bases ont été un havre de paix aussi bien pour les Chypriotes grecs que pour les Chypriotes turcs au plus fort des combats, et des milliers de membres des deux communautés ont été heureux de pouvoir s'y réfugier; les bases ont été utilisées pour maintenir des communications internationales indispensables avec l'île à une époque où le seul et unique aéroport important de Nicosie ne pouvait être utilisé; et c'est uniquement par ces bases que l'on a été en mesure de fournir des secours en quantité importante.

241. Nous avons ouvert ces bases à tous les réfugiés pour répondre à un véritable besoin humanitaire. Nous avons été heureux de pouvoir fournir des aliments, un abri et des médicaments sans discrimination aucune. Il ne faut pas faire de ces réfugiés une arme politique pour réaliser une solution politique. La meilleure manière de servir les intérêts de ces habitants et des réfugiés eux-mêmes serait de résoudre le différend dans le cadre de futurs entretiens entre M. Clerides et M. Denktaş sur l'ensemble de la question. Nous comptons sur un débat constructif à l'Assemblée générale sur l'ensemble de la question.

242. C'est avec intérêt que j'ai écouté les propositions de M. Gromyko. Nous les examinerons objectivement, ainsi que celles que d'autres ont présentées ou présenteront pendant le débat. Nous serons prêts à jouer notre rôle pour apporter la paix et la sécurité à la population de la République.

243. Les 12 derniers mois n'ont pas permis d'effacer de la liste des menaces à la paix aucune des zones de conflit. Le Moyen-Orient, Chypre et le Viet Nam demeurent tristement à l'ordre du jour.

244. Nous pouvons nous féliciter des progrès réalisés par les superpuissances qui se sont entendues, jusqu'à un certain point, sur le contrôle des armements, bien qu'il y ait eu, en contrepartie, de nouvelles menaces de prolifération nucléaire. Pour que ces menaces ne deviennent pas une réalité, nous devons étendre et accroître les règles que nous nous imposons nous-mêmes afin de préserver la paix mondiale. Cette paix, bien qu'imparfaite, a été préservée et le travail de l'Organisation à cet égard continue d'être le plus grand espoir de l'humanité. Mais comme l'a dit si

éloquemment Willy Brandt l'année dernière, et je suis fier de le citer à nouveau :

“Là où règne la famine, il ne peut y avoir de paix à la longue. Dans l'extrême pauvreté, il n'y a pas de justice. Lorsque l'existence même d'un homme est menacée, parce que ses besoins quotidiens ne sont pas satisfaits, il n'est pas permis de parler de sécurité” [2128<sup>e</sup> séance, par. 38].

245. Nous vivons dans un monde où la paix, la politique et l'économie sont de plus en plus interdépendantes. Un grand nombre des discours prononcés dans ce débat ont déjà montré et continueront de montrer que le monde occidental industrialisé a besoin des matières premières et des produits provenant des pays en développement, et que les pays en développement eux-mêmes ont besoin des techniques occidentales. La population du sous-continent indien a besoin des céréales de l'Amérique du Nord et de l'Europe pour assurer sa survie. La question de savoir si les hommes et les femmes du monde développé trouveront du travail pendant cet hiver dépend, dans une grande mesure, de la persistance de l'afflux du pétrole du Moyen-Orient.

246. Je suggère à vous, Monsieur le Président, et à tous les représentants ici présents que, de tous ces besoins, ressort la nécessité d'examiner à nouveau nos institutions — pas la Charte elle-même, mais les organes à l'intérieur et à l'extérieur de la famille des Nations Unies — afin de voir s'ils répondent bien et s'ils sont bien à la hauteur de l'interdépendance croissante du monde actuel. La plupart ont été établis dans un monde de l'après-guerre dans des circonstances très différentes.

247. Je voudrais que l'on fasse une étude de ces institutions qui s'occupent avant tout de questions économiques et monétaires pour voir si elles se chevauchent, si elles comportent des lacunes et si nous n'aurions pas besoin de quelqu'un qui puisse avoir une vue d'ensemble qui, à l'heure actuelle, fait défaut. Si nous pensons que c'est le cas, nous devrions refondre ces organisations pour leur donner une structure plus rationnelle. Mais j'ajoute qu'il est évident que des institutions même parfaites ne peuvent en elles-mêmes nous donner la réponse, à moins qu'il n'existe une volonté politique voulue, et c'est ici qu'interviendra l'épreuve.

248. Lorsque le président Ford s'est adressé à l'Assemblée le 18 septembre [2234<sup>e</sup> séance], il nous a lancé à tous un défi, nous incitant à nous unir pour façonner un nouveau cadre de coopération internationale. Mon gouvernement est heureux de relever ce défi. Nous le faisons notamment parce que nous croyons que cela nous aidera à survivre en une période difficile où nos institutions nationales seront soumises à une épreuve qu'elles n'ont jamais connue.

249. De nombreux gouvernements devront exiger de leurs populations des sacrifices, étant donné la tourmente économique que connaît le monde actuellement. Le peuple britannique n'est certainement pas à l'abri. Mais en tant que gouvernement, nous croyons que nous devrions unir notre population au Royaume-Uni pour faire face aux tâches qui nous attendent afin de créer une société plus juste et plus équitable où les dos les plus solides se voient imposer les fardeaux les plus lourds. Ces politiques, même si

elles réussissaient au Royaume-Uni, se transformeraient en cendres si nous n'appliquions les mêmes principes au monde tout entier. Il y a 400 ans, le poète anglais John Donne a écrit : "La mort de tout homme me diminue parce que je fais partie de l'humanité". Ces paroles, résonnant au long des siècles, sont notre mot d'ordre, car nous devons diriger l'humanité dans la paix et la dignité vers le XXI<sup>e</sup> siècle.

*La séance est levée à 13 h 50.*

---

## NOTES

<sup>1</sup> Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet Nam. Signé à Paris le 27 janvier 1973.

<sup>2</sup> A/9330, p. 3.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>5</sup> Pan American Union. *Inter-American Treaties and Conventions on Asylum and Extradition*. Treaty Series 34 (OAS Official Records, OEA/Ser.X/1).

<sup>6</sup> Signé à Moscou le 22 juin 1973.

<sup>7</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1974*, document S/11405.